

# VILLE DE SIN LE NOBLE

## CONSEIL MUNICIPAL



### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 NOVEMBRE 2013

**Sous la Présidence de Monsieur Christian ENTEM, Maire.**



**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33    Date de la convocation : 17 janvier 2014**

**Présents** : ENTEM Christian, LEGRAND Véronique, BRIDOUX Josyane, CAMPISANO Vincent, POULAIN Daniel, DEMARECAUX Cécile, REANT Philippe, KRZYKALA Guillaume, DABONNEVILLE Marina, STOBIECKI Jean-Pierre, MARIE Roger, WATRELOT HURET Laurène, MILETTO Anna-Maria, DUMONT Andrée, WANNEPAIN Maurice, L'HOSTIS Florence, MASCLET Robert, HIOLLE Christian, DUPONT Benjamin, LOUCHE Marie-Françoise, CANFIN Jacques, CHOTIN Jean-Michel, LALART Stéphanie, JUPIN Corinne, VAN NIEUWENHUYSE Jean-François,

**Absents excusés et représentés** : BENSRIH Abdelaziz, DEMONCHY Géraldine, MARTINS Emilie, MEUNIER Martine, MASCLET Johanne, CAPLIEZ Raymond,

**Absents excusés non représentés** : CORDONNIER Daniel,

**Absents non excusés et non représentés** : HADJ ABDELKADER Fatima,

**ADOpte A L'UNANIMITE DES 31 MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

**REUNION ORDINAIRE DES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL  
MARDI 26 NOVEMBRE 2013  
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
<b>ENTEM</b> Christian	<b>X</b>			
<b>LEGRAND</b> Véronique	<b>X</b>			
<b>BRIDOUX</b> Josyane	<b>X</b>			
<b>CAMPISANO</b> Vincent	<b>X</b>			
<b>POULAIN</b> Daniel	<b>X</b>			
<b>DEMARECAUX</b> Cécile	<b>X</b>			
<b>REANT</b> Philippe	<b>X</b>			
<b>KRZYKALA</b> Guillaume	<b>X</b>			
<b>DABONNEVILLE</b> Marina	<b>X</b>			
<b>STOBIECKI</b> Jean-Pierre	<b>X</b>			
<b>CORDONNIER</b> Daniel			<b>X</b>	
<b>MARIE</b> Roger	<b>X</b>			
<b>WATRELOT-HURET</b> Laurène			<b>X</b>	
<b>MILETTO</b> Anna- Maria	<b>X</b>			
<b>BENSRIH</b> Abdelaziz				<b>X</b>
<b>DUMONT</b> Andrée	<b>X</b>			
<b>HADJ ABDELKADER</b> Fatima				<b>X</b>
<b>DEMONCHY</b> Géraldine			<b>X</b>	
<b>WANNEPAIN</b> Maurice	<b>X</b>			
<b>L'HOSTIS</b> Florence	<b>X</b>	<b>Jusque XI-4 puis pouvoir à Roger MARIE</b>		
<b>MASCLET</b> Robert	<b>X</b>			
<b>HIOLLE</b> Christian	<b>X</b>			
<b>MARTINS</b> Emilie	<b>X</b>			
<b>DUPONT</b> Benjamin		<b>Pouvoir à Guillaume KRZYKALA</b>		
<b>LOUCHE</b> Marie-Françoise		<b>Pouvoir à Josyane BRIDOUX</b>		
<b>MEUNIER</b> Martine				<b>X</b>
<b>CANFIN</b> Jacques	<b>X</b>			
<b>CHOTIN</b> Jean-Michel	<b>X</b>			
<b>VAN NIEUWENHUYSE</b> J-F	<b>X</b>	<b>Arrivé au point III - 1</b>		
<b>LALART</b> Stéphanie				<b>X</b>
<b>JUPIN</b> Corinne				<b>X</b>
<b>MASCLET</b> Johanne	<b>X</b>	<b>Arrivée au point XII - 2</b>		
<b>CAPLIEZ</b> Raymond				<b>X</b>

**M. LE MAIRE :** Avant d'aborder le premier point de l'ordre du jour, vous avez sur table une délibération au paragraphe XI.1 qui remplace celle que vous avez dans votre dossier.

Je vais vous demander également de bousculer un peu l'ordre du jour puisque Zineb BOUROUBA va nous faire un point sur le bilan du dispositif de réussite éducative 2013, de mars à octobre, au point XII.1, ainsi que les actions retenues pour 2014.

Nous sommes d'accord ?

Pas d'opposition sur ce petit changement ?

### **Adoption du procès verbal du 1<sup>er</sup> octobre 2013.**

Y a-t-il des remarques ?

Aucune remarque, très bien, je vous propose de voter.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité des 22 membres présents et représentés.

*Arrivée de Madame MASCLET*

## **XII - DIVERS**

### **XII.2 – Dispositif de Réussite Educative au profit des enfants des écoles maternelles et élémentaires ainsi que ceux du collège Anatole France (Reconduction)**

**Mme. BOUROUBA :** Juste pour rappel, concernant le dispositif de réussite éducative. Il s'agit d'un dispositif qui permet d'accompagner les enfants âgés de 2 à 16 ans, scolarisés sur la ville de Sin le Noble.

Nous travaillons avec les 12 écoles de la ville et le collège. Sur nos écoles, 7 sont en réseau de réussite scolaire et le collège aussi est dans ce cas là.

Pour 2013, sur les 140 familles qui avaient été prévues dans le cadre de l'accompagnement sur la réussite éducative, nous avons accompagné 87 familles.

Nous sommes sur un bilan intermédiaire, nous avons démarré en mars et nous sommes sur un chiffre arrêté au 31 octobre.

Sur 2013, 6 actions collectives avaient été prévues ; elles permettaient d'accompagner les enfants des écoles et du collège. Deux actions concernent l'ingénierie autour de la réussite éducative, un coordinateur de réussite éducative et un référent famille que nous avons embauchés dans ce cadre-là.

Pour 2013, nous avons un montant global du dispositif qui était de 115 886 € avec un financement à 80 % par l'ACSE, soit 91 711 € et une part ville de 23 175 €.

Pour 2014, nous avons, en fonction du bilan intermédiaire qui a été réalisé avec l'ensemble des partenaires, fait une proposition pour le projet. Nous avons la reconduction de l'ensemble des actions sauf quelques unes.

L'action coup de pouce clé, qui permettait d'accompagner des élèves en retard de lecture, nous l'avions proposée en 2013 sur l'école Molière, c'est une action que nous ne reconduisons pas pour 2014.

Ensuite, l'action remotivation 4<sup>ème</sup> était portée par le collège, n'est pas reconduite dans le cadre de la réussite éducative, mais continue à être portée par le collège. Nous gardons, bien sûr, l'accompagnement individuel avec le collège.

Une nouvelle action proposée pour 2014 : l'aide individualisée aux familles, qui permet d'apporter une aide financière pour favoriser l'accès à la culture ou aux activités sportives pour les enfants qui en ont besoin, dans le cadre du parcours de réussite éducative.

Ce qui change aussi, c'est qu'en 2014, étant donné que nous arrivons sur une montée en puissance du nombre de familles à accompagner, nous proposons une demande d'un temps plein pour la mission de référent famille.

Nous arrivons à un accompagnement de 140 familles, c'est quelque chose qui vient alourdir la partie ingénierie autour du projet 2014.

Sur le montant global, c'est un peu moins coûteux que l'année dernière, 104 518 €, avec le même principe d'un financement à hauteur de 80 % par l'ACSE, donc 83 614 € si, effectivement, le projet est validé, ce qui nous fait une part ville de 20 903 €.

**M. LE MAIRE :** Merci Zineb. Y a-t-il des questions, des remarques sur, à la fois ce bilan et le dispositif reconduit pour 2014 ?

**Mme MASCLET :** J'arrive en retard. J'avais une question par rapport à l'écart entre le budget prévisionnel et celui qui est réalisé.

**M. LE MAIRE :** Sur 2013 ?

Oui, parce que la période va de mars au 31 octobre et non pas au 31 décembre. Le budget n'est pas épuisé.

**Mme BOUROUBA :** Nous sommes sur un bilan intermédiaire. Nous avons prévu un démarrage en janvier, mais le démarrage du dispositif a démarré en mars. Donc, nous avons trois mois et demi de retard, parce qu'il fallait attendre le retour de l'agrément par l'ACSE qui est arrivé en mars.

**M. LE MAIRE :** Nous avons démarré pratiquement au mois de mai, pratiquement en fin d'année scolaire pour reprendre en octobre. Donc, il y a peu de recul et un budget prévisionnel bien évidemment qui n'est pas dépensé au 31 octobre 2013.

**Mme MASCLET :** Et quel bilan global vous faites du dispositif dans son fonctionnement ? Vous en avez peut-être parlé avant ?

**Mme BOUROUBA :** En fait, effectivement, dans les éléments que nous avons pu transmettre, nous avons un bilan par action. Je disais que nous avons accompagné, au 31 octobre 2013, 87 familles sur les 140 familles repérées dans le cadre du dispositif.

Nous faisons un bilan positif, mais encore une fois, nous sommes sur une période vraiment très courte et avec des difficultés à donner des éléments précis sur ce que cela a apporté en fin de parcours, étant donné que nous sommes sur des parcours non finalisés.

**M. LE MAIRE :** Bien, d'autres questions, d'autres remarques ?

**M. MARIE :** Je me pose la question : d'accord, c'est un bilan financier, mais le vrai bilan serait de savoir effectivement si cela apporte quelque chose, à quoi cela sert et comment cela fonctionne.

Alors, puisque l'évaluation est à la mode, comment nous la faisons, cette évaluation-là ? Parce que nous avons accompagné 87 familles, qu'est-ce que ça change pour les 87 familles ? Qu'est-ce que ça change pour les enfants ? Par exemple, est-ce que nous avons remotivé des enfants ?

Quand je vois que nous abandonnons justement ce chapitre-là, la remotivation, sauf le collègue qui la continue, si j'ai bien compris...

**Mme BOUROUBA :** Non.

**M. MARIE :** Nous ne l'abandonnons pas ?

**Mme BOUROUBA :** Pardon, je me suis peut-être mal exprimée. Nous ne l'abandonnons pas. Nous ne la proposons plus, donc nous ne la finançons plus dans le cadre du DRE, mais le collègue continue à la porter et nous gardons le suivi individuel autour de ces élèves.

**M. MARIE :** Mettons-nous bien d'accord, par exemple, c'est peut-être le poste qui est le plus facile à évaluer, le problème de la remotivation scolaire, c'est le problème de la fuite scolaire, c'est-à-dire que nous avons des enfants qui ne viennent plus tout simplement, qui décrochent complètement.

**Mme BOUROUBA :** En décrochage, en absentéisme lourd.

**M. MARIE :** Là, je suis bien d'accord que les délais sont courts, nous ne pouvons pas savoir, etc... Je suis favorable à ce que nous fassions tous les efforts nécessaires, mais je le dis pour l'avenir, l'évaluation sera quand même de vérifier si cela fonctionne de ce point de vue là. C'est-à-dire si les enfants reviennent, suivent activement l'école, etc.

**Mme BOUROUBA :** Bien sûr, nous avons des éléments. Je ne sais pas si nous avons eu les retours. Les bilans par action, nous avons quand même 25 élèves qui ont pu, sur cette action-là, participer aux ateliers de remotivation en 4<sup>ème</sup>, avec effectivement des ateliers prévus par le corps enseignant, au niveau du collège, des rencontres aussi avec les entreprises.

Nous avons trois élèves qui ont refusé l'aide, parce qu'il faut effectivement que les parents soient aussi d'accord pour que les élèves puissent être aidés dans ce cadre-là.

Nous avons 14 élèves pour lesquels il y a eu, je dirais, un raccrochage au niveau du suivi scolaire. Ce sont les retours que nous avons eus et qui ont été présentés lors du dernier comité de pilotage justement où nous avons évoqué le bilan intermédiaire et bien sûr travaillé ensemble les pistes, les perspectives de reconduction pour 2014.

**M. MARIE :** Alors, nous sommes d'accord, je trouve cela beaucoup plus intéressant que le bilan financier. Ce n'est pas qu'il ne faut pas le faire, bien sûr, le bilan financier, je comprends bien qu'il soit fait et que nous réfléchissions au budget de la fois prochaine. Mais, ce que tu viens de dire est bien plus intéressant que tout ce qu'il y avait avant.

J'en profite quand même pour dire que ces investissements-là, cet argent qui est mis là-dedans, prouve que nous pouvons investir dans l'école. Moi, j'aimerais qu'au niveau du gouvernement, nous le fassions bien plus sérieusement que cela n'est fait.

Il y a eu quand même, je le rappelle, 80 000 postes supprimés dans l'enseignement par Sarkozy et depuis nous n'en avons récupérés, même pas 10 000, et encore, ce n'est pas poste pour poste. Ce sont beaucoup d'adjoints, d'auxiliaires, d'aides de vie scolaire, tout ce qu'on veut, mais pas des postes d'encadrants titulaires pour des enfants dans l'école.

Moi, j'aimerais bien que nous fassions ça et là, peut-être que nous pourrions faire un bilan réel de l'éducation dans ce pays, mais enfin pour l'instant, nous n'en sommes pas là.

Mais, je salue les efforts qui sont faits, bien entendu, et apparemment c'est rentable, comme tu viens de l'expliquer. Merci.

**M. LE MAIRE :** En fait, le dispositif DRE, le travail est effectué à la fois par la ville, par le CCAS, par le corps enseignant, évidemment par Zineb responsable de la politique de la ville, toutes les instances, l'UTPAS de Guesnain, enfin toutes les instances sont bien présentes.

**Mme BOUROUBA :** Les partenaires de l'action sociale, l'UTPAS, le médecin PMI, l'équipe du RASED aussi, donc nous avons vraiment l'ensemble des partenaires autour de la table pour essayer de trouver des solutions les plus adaptées. Je dirais que c'est du cas par cas en fonction des problématiques repérées chez l'enfant et la famille.

**Mme BRIDOUX :** Oui, il y avait une action qui n'a finalement, cette année, pas été retenue, mais qui était fort intéressante, c'est toute l'action sur la santé, sur le lien que nous pourrions faire avec les orthophonistes, etc. Cela n'a pas été retenu cette année, mais je pense qu'il faut vraiment creuser, parce que pour les enfants qui sont en difficulté, les parents sont un peu démunis, ils ne savent pas vers qui se tourner. L'Education Nationale, bien sûr, donne des conseils, des orientations, mais il y a vraiment des interfaces à trouver et c'était une action qui

était proposée par l'inspectrice, mais qui, je ne sais pas trop pour quelle raison, n'a pas mise en place cette année.

Mais pour autant, tout ce qui concerne la santé, même au-delà des problèmes des handicaps par exemple, pourrait vraiment être une action intéressante pour les années à venir.

**M. LE MAIRE :** Absolument. Cette proposition a été faite par Madame GRASSET LAVOISY, inspectrice de l'Académie sur notre secteur et elle est arrivée après coup. Parce que là aussi, il faut un vrai partenariat entre « le monde médical », la ville et les enseignants, donc il faut ce déclic.

Comme je le disais, cela a été proposé après coup, donc cela a bien été entendu par les enseignants et effectivement, nous ferons tout pour que ce soit retenu sur le DRE 2015.

**Mme BOUROUBA :** 2015 effectivement, l'objectif était peut-être aussi de passer l'information au sein des écoles repérées et former aussi le personnel enseignant sur, éventuellement, ce dispositif qui pourrait, en tout cas, améliorer la réussite éducative des enfants au sein des écoles.

**M. LE MAIRE :** Là, bien sûr, sans oublier le service des écoles et à travers le service des écoles, Cécile DEMARECAUX bien sûr, c'est important.

**M. CAMPISANO :** Une question sur le coup de pouce clé qui avait été une action prise l'année dernière et qui n'a pas été reconduite, ce qui voudrait dire que cela n'a pas marché. Donc, le bilan, nous pourrions l'avoir, de cette action ?

**Mme BOUROUBA :** Alors, il y a bien eu effectivement un coup de pouce clé qui a été réalisé au sein de l'école Molière, avec cinq familles, cinq enfants.

C'est un dispositif qui fonctionne uniquement avec cinq familles. Nous pouvons dire que l'expérience a quand même été assez probante, mais à l'issue de la réunion de comité de pilotage, au niveau des écoles où nous avons repéré les enfants susceptibles de pouvoir être repropoés sur cette action-là, nous avons préféré nous laisser ce temps, cette année, pour davantage travailler sur les priorités du moment au niveau de l'Education Nationale, je pense, par exemple, aux rythmes scolaires, pour pouvoir, peut-être en 2014, vraiment partir sur ce dispositif-là.

C'était un petit peu la difficulté du moment, c'est la raison pour laquelle, même si nous avons des élèves repérés, nous avons préféré laisser aux écoles, le temps de s'organiser, pour pouvoir repartir en 2015 sur le dispositif commun que Madame BRIDOUX vient d'évoquer et aussi le coup de pouce clé sur les écoles repérées. Je rappelle l'école de la Sucrerie, aussi Suzanne Lanoy au niveau de la Montée où il y a un réel besoin sur les problèmes de retard en lecture.

**M. LE MAIRE :** Très bien, d'autres remarques ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité de 23 membres présents et représentés pour la reconduction de ce dispositif de réussite éducative.

Très bien, merci Zineb.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **II – AFFAIRES FINANCIERES**

### **II.1 - Décision modificative n°3**

**M. REANT** : Bonsoir à tous.

Cette décision modificative n°3 tente de mettre en valeur le travail fait en régie.

C'est-à-dire que tout ce qui était passé en fonctionnement va passer en investissement, et sur tous ces travaux en régie, nous récupérerons ce que nous appelons le FCTVA.

Cela fait apparaître, en section d'investissement, remboursement de taxe d'aménagement : 4 638 € sur des crédits de dépenses imprévues.

En autres immobilisations corporelles, 56 893,33 €, là aussi sur des dépenses imprévues d'investissement.

En travaux en régie, l'école Suzanne Lanoy en primaire : 67 343,42 €.

La réfection de murs intérieurs, dont il y a le détail : 62 454 € pour la réfection des murs et le câblage informatique : 3 007 €.

A la crèche, réfection des murs intérieurs : 37 619,32 € et l'instauration de la zone bleue, place Jean Jaurès et rue de Verdun : 10 815, 15 €.

Dans les transferts, nous retrouvons en fonctionnement 10 000 € pour les charges exceptionnelles sur les intérêts d'emprunts réglés à échéance et après nous retrouvons tout le détail des travaux en régie.

**M. LE MAIRE** : Avez-vous des questions sur cette décision modificative n°3 ? Pas de question.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? 21 voix

Qui est contre ? /

Abstention ? 2 abstentions (Madame MASCLET et Monsieur CHOTIN).

### **ADOPTE**

### **II.2 – Autorisation relative à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2014**

**M. REANT** : La date limite d'adoption du budget primitif 2014 est fixée au 30 avril 2014.

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au cas où le budget n'aurait pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le tableau ci-dessous reprend le montant des crédits ouverts au cours de l'exercice 2013 et la limite des dépenses d'investissement pouvant être engagées, liquidées et mandatées avant l'adoption du budget 2014.

Nous retrouvons en immobilisations incorporelles autorisées : 28 922 €, en immobilisations corporelles : 150 991 €, en immobilisations en cours : 184 175 € et pour l'opération de rénovation urbaine : 2 453 873 €.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2014, dans la limite reprise ci-dessus.

Les crédits utilisés seront inscrits au budget primitif 2014 lors de son adoption.

**M. LE MAIRE** : Merci Philippe. C'est un dispositif que nous avons déjà pris en 2012 pour démarrer l'année 2013 en attendant le vote du budget.

Avez-vous des questions sur cet engagement ?

**M. WANNEPAIN :** J'aurais une question. Je suis pour, mais pour mémoire, nous pouvons avoir un rappel du contenu. Si tu veux, là, on nous lit une ligne budgétaire, mais nous ne savons pas ce qu'il y a dedans.

**M. LE MAIRE :** En fait, c'est tout ce qui permet par exemple d'engager des travaux, des réfections, des trous à boucher, des murs à monter, c'est tout ce qui est courant pour assurer le quotidien.

**M. REANT :** Autrement, nous sommes obligés d'arrêter pendant quatre mois.

**M. LE MAIRE :** Et le vote du budget 2014...

**M. WANNEPAIN :** J'ai bien dit que j'étais pour, je veux quand même savoir, comprendre.

**M. LE MAIRE :** S'il faut acheter un logiciel, monter de version, voilà, des actions indispensables. C'est donc janvier, février, mars, avril, puisque le budget primitif 2014 sera certainement voté pratiquement fin avril, du fait des élections.  
D'autres remarques ?

**M. MARIE :** D'abord, j'ai une question. Je ne me souviens pas si nous avons voté..., puisque le dernier budget primitif avait été voté le 09 avril 2013, je ne me souviens pas si nous avons voté.  
Pour une demande comme ça, pour la limite d'adoption, etc...

**M. LE MAIRE :** Nous l'avons prise fin 2012 et c'est la première fois que nous le faisons et effectivement, cela nous paraissait indispensable pour éviter justement toute la problématique du début d'année. Et il faut délibérer, il est nécessaire de délibérer.

**M. MARIE :** Je ne me souvenais pas et je n'avais pas eu le temps de faire des recherches pour voir, donc soit.

Enfin, il y a une certaine ironie quand même à dire que du coup, c'est la mandature suivante qui votera le budget, qui le décidera d'ailleurs probablement. Tout va être préparé un peu d'avance, mais c'est le maire ou la mairesse suivante qui le fera.

Remarquez, si c'est Christian Entem qui est réélu, il s'arrangera... Si c'est un autre ou une autre, il pourra toujours dire que c'est à cause de la municipalité précédente que nous nous trouvons dans le désarroi et les difficultés, comme chacun sait. Nous appelons cela de la politique ! Vous savez, l'équipe suivante dit « à cause des précédents, on ne s'en sort pas ». C'est souvent ce qui se fait !

Donc, là, nous nous préparons peut-être à la même chose, au fond, nous le verrons. Enfin, il y a une certaine ironie, je trouve cela drôle.

Et puis quand même, ce qui est moins drôle, je crois que nous faisons quand même une fuite en avant, liée au fait que nous n'avons pas beaucoup d'argent, que nous sommes une commune pauvre et que nous avons énormément d'investissements en route. Mais, rappelez-vous que nous avons déjà demandé, pratiquement à la même période en 2012, ça par contre je m'en souviens, le versement anticipé de trois mois d'impôts.

Alors, est-ce que nous sommes obligés de faire encore la même démarche ou est-ce que nous repoussons encore ou bien est-ce que nous avons rattrapé ou grâce à ce système, est-ce que nous allons rattraper ? Est-ce que nous revenons au taquet ?

Voilà ma question.

**M. LE MAIRE :** La délibération qui consistait à demander à l'Etat, aux finances, de verser trois mois d'avance, nous avons délibéré, mais nous ne l'avons pas utilisée.  
C'était une précaution et donc nous avons fini l'année normalement, tendus bien sûr comme tous les ans, mais sans avoir recours à ce dispositif.

Donc, cette année, en 2013, nous sommes le 26 novembre et aucun dispositif particulier n'est mis en place pour finir l'année.

**M. MARIE :** Dernière chose, vous remarquerez la prudence du Code Général des Collectivités Territoriales, parce que les budgets en principe sont votés au 1<sup>er</sup> janvier. Là, on demande entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 avril, cela fait quatre mois et le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que nous ne pouvons investir que dans la limite du quart des crédits ouverts et non pas du tiers.

Vous voyez donc qu'il y a une certaine prudence que nous respectons, nous sommes bien obligés, mais je trouve cela drôle aussi.

C'est tout ce que je voulais dire, comme ça ou autrement, de toute façon, nous sommes pauvres et nous le restons.

**M. LE MAIRE :** Il est vrai, Roger, que l'année est bien entamée lorsque nous votons le budget primitif de l'année N.

Pas d'autre question ?

Je vous propose de passer au vote pour cet engagement.

Qui est pour ? 21 voix

Qui est contre ? /

Abstention ? 2 abstentions (Madame MASCLET et Monsieur CHOTIN).

Merci.

## **ADOPTE**

*Arrivée de Monsieur VAN NIEUWENHUYSE*

### **III – AFFAIRES SOCIALES**

#### **III.1- Contrat Enfance Jeunesse pour 2013 – 2016**

**Mme LEGRAND :** Bonsoir à toutes et à tous.

Le 14 novembre 2003, un premier Contrat Enfance avait été signé avec la Caisse d'Allocations Familiales, renouvelé le 16 juin et 10 novembre 2006.

Ensuite, le 06 novembre 2009, une nouvelle génération de Contrat Enfance, transformé en Contrat Enfance Jeunesse a été signée avec la Caisse d'Allocations Familiales et celui-ci s'est terminé le 31 décembre 2012.

Le contrat a permis à la commune de poursuivre le développement et le financement des actions suivantes :

- ateliers inter-cantine,
- accueil périscolaire matin et soir des moins de 6 ans,
- cinq places pour les 3/4 ans en multi-accueil François Dolto,
- le logiciel et le mi-temps en secrétariat,
- les ALSH moins de 6 ans à Pierre Perret et Anne Franck,
- les ateliers parents enfants,
- le relais d'assistantes maternelles
- le poste de coordination à 0.57 ETP (Equivalent Temps Plein).

A la suite de ce premier Contrat Enfance Jeunesse, un Contrat Enfance Jeunesse 2<sup>ème</sup> génération a été signé et certaines actions se sont avérées inéligibles :

- les ateliers inter-cantine,
- le logiciel et le mi-temps en secrétariat,
- les ateliers parents enfants.

En sachant que la Caisse d'Allocations Familiales, qui est maintenant départementalisée, finance malgré tout ces activités de manière dégressive sur une durée de quinze ans.

Par contre, nous pouvons reconduire les actions suivantes :

- l'accueil périscolaire matin et soir pour les moins de 6 ans,
- les 5 places des 3/4 ans en multi-accueil,

- les ALSH pour les moins de 6 ans à Pierre Perret et à Anne Franck,
- le relais d'assistantes maternelles à 0.43 ETP,
- le poste de coordination à 0.57 ETP,
- les ALSH 7/12 ans pour Isabelle Autissier,
- l'accueil périscolaire Epis moins de 6 ans et plus de 6 ans,
- l'extension du poste de coordination à 0.43 (ETP)
- l'extension du Relai d'assistantes maternelles à 0.57 (ETP).

Il s'avère qu'une nouvelle action pourrait être éligible, c'est la formation BAFA/BAFD que nous avons mise en place depuis 2009. Par contre, la C.N.A.F. se réserve la possibilité d'accorder ou pas en fonction des disponibilités budgétaires.

**M. LE MAIRE :** Des questions sur ce Contrat Enfance Jeunesse 2<sup>ème</sup> génération ?

**M. MARIE :** Une question, je ne me souviens plus du tout, à quoi correspond ALSH ? Qu'est-ce que cela veut dire ?

**Mme LEGRAND :** ALSH, c'est Accueil de Loisirs Sans Hébergement, anciennement nommé les centres aérés.

Les centres aérés s'appellent maintenant Accueils Collectifs de Mineurs et en fait les ALSH sont une partie des Accueils Collectifs de Mineurs, puisque par exemple, la halte-garderie en est une autre. Ce sont des modes d'accueil.

**M. MARIE :** Et enfin, nous terminons la délibération en disant « les dépenses en résultant seront prévues au chapitre, etc... Les recettes seront inscrites, etc... ».

Est-ce que nous avons une idée de ce que sont ces dépenses et ces recettes, en gros ?

En regardant l'année qui vient de s'écouler, est-ce que nous savons ce que cela donne à peu près ?

**Mme LEGRAND :** Nous pouvons vous les transmettre.

**M. LE MAIRE :** D'autres remarques ? Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité des 24 membres présents et représentés.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **III.2 – Prestations de service CAF**

**Mme LEGRAND :** Demande de renouvellement d'agrément de 2014 à 2017.

En fait, actuellement, nous sommes en renouvellement de projet social. Le partenaire le plus important sur les activités du centre social, c'est la CAF qui nous verse en global 7 à 800 000 € par an.

Par conséquent, elle nous demande de délibérer concernant la prestation de service animation globale coordination et collectif famille.

Donc, l'animation globale, pour votre information, c'est tout ce qui est équipe de direction du centre social ; coordination et collectif famille, c'est le secteur adulte.

Les prestations de services, en lien avec les ALSH, tout ce qui est Accueil de Loisir Sans Hébergement et la prestation de service en lien avec le Relais d'assistantes maternelles. C'est-à-dire que dans le cadre du CEJ, nous avons délibéré par rapport au financement du poste de la personne qui gère cette activité et en fait, c'est pour avoir des financements, pour mener les activités tout au long de l'année.

**M. LE MAIRE :** Sans ces agréments, pas de financement.

Des questions sur cette délibération ?

Voilà, donc, pour la période de 2014 à 2017.

La prochaine est en 2018 avec la nouvelle équipe, Roger !

Je vais passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention.

Vote à l'unanimité des 24 membres présents et représentés.

Merci.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **III.3 – Convention-Cadre avec le Département du Nord pour la place d'éveil à l'Espace Multi accueil Françoise Dolto**

**Mme LEGRAND :** Le troisième point est une Convention-Cadre pour le Multi-accueil Françoise Dolto, entre la ville et le Conseil Général du Département du Nord pour l'accueil d'enfants qui sont orientés par les assistantes sociales de l'UTPAS de Guesnain.

En fait, dans le cadre du suivi de certaines familles, il s'avère qu'il est utile de mettre les enfants, les petits, en accueil collectif et jusqu'à cette année, le Département du Nord finançait une place au Multi-accueil Françoise Dolto.

Il faut savoir que pour l'UTPAS de Guesnain, nous sommes deux multi-accueils à accueillir des enfants de cette manière-là : le multi-accueil de Sin le Noble et celui d'Aniche.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, il s'avère que nous serons financés pour qu'à chaque fois que les assistantes sociales auront besoin de nos services, elles pourront avoir la possibilité de mettre les enfants au multi-accueil et nous serons financés par rapport à un état de présence.

**M. LE MAIRE :** Des questions, des remarques sur cette délibération ?

**M. MARIE :** J'avoue que je suis... Enfin, je ne vais pas voter contre, bien entendu, mais je suis un peu plus réticent, je ne dirais pas pour le travail des assistantes sociales, mais pour la façon dont, en ce moment et depuis d'ailleurs à peu près une dizaine d'années, nous pensons que le gamin, avant l'âge de 6 ans, nous pouvons savoir ce qu'il va devenir.

Et qu'il est marqué déjà... Enfin, vous vous souvenez de toute la discussion qu'il y avait du temps de Sarkozy sur le fait que les petits délinquants, nous les connaissions déjà quasiment dès la maternelle.

Pour moi, je suis très réticent là-dessus, pour plein de raisons. Je vous en donne une, c'est que si une assistante sociale était tombée sur Einstein quand il avait 4 ans, elle aurait estimé qu'il avait de gros problèmes, ce garçon, et qu'il avait besoin d'un accueil d'éveil, ou je ne sais pas quoi, parce qu'il a parlé très tard, il ne discutait pas. Remarquez, même à l'âge adulte, il ne mettait pas de chaussettes dans ses chaussures, donc ça pouvait poser problème !

Vous voyez, c'est pour vous dire qu'il faut se méfier !

Maintenant, je comprends bien que nous accueillons, etc. Je crois aussi comprendre que dans la convention, nous essayons de dialoguer avec la famille quand nous estimons qu'il y a un problème, nous essayons de nous arranger avec elle, etc.

Mais, la deuxième raison qui fait que je suis méfiant, c'est que bien souvent, nous rendons des familles responsables d'une situation qui souvent est quand même due à des conditions sociales et économiques.

Parfois, on ne peut pas payer à son gamin tout ce qu'on voudrait lui payer, parce qu'on n'a pas les moyens. Point, c'est tout.

Et des enfants sont barrés par ça et la solution serait plutôt économique qu'autre, mais enfin, nous faisons ce que nous pouvons, je veux bien le croire. Mais, les repérages et les conséquences, où après nous allons faire quelque chose, cela ne me plaît pas trop, je le dis et

je pense d'ailleurs que lorsque nous en faisons l'évaluation, ce n'est pas très positif non plus. Je ne suis pas sûr de ça. Je me méfie des spécialistes qui évaluent eux-mêmes ce que donne leur boulot. Mais, enfin, admettons, peut-être que ça marche dans certains cas et dans d'autres non.

Ceci pour dire que c'est le genre de chose à traiter avec beaucoup de ménagement.

Je vois que nous essayons, bien sûr, de discuter avec les parents, mais nous allons leur demander de financer en plus, aux parents. Alors, c'est peut-être pour qu'ils aient un engagement quelconque, je n'en sais rien, mais « la famille accueillie versera à la ville une participation financière basée sur le tarif plancher défini par la CAF : 0.37 € de l'heure en 2013 ». Je ne suis pas sûr que ce soit la meilleure façon de convaincre les familles d'adhérer au dispositif.

Et puis, je suppose, alors là c'est simplement une faute de syntaxe, mais c'est dans la convention, l'article 6, la fin du paragraphe 1, il doit manquer un, deux ou trois mots. Je vous lis la fin « La participation financière de la Caisse d'Allocations Familiales interviendra comme tout autre enfant présent ou non. »

Je suppose qu'on voulait dire « comme pour tout autre enfant présent ou non », enfin je suppose, parce que sinon, cela ne veut rien dire, ça ne correspond à rien, mais c'est un détail. Voilà, je voterai pour quand même, mais je vous fais part des réserves, parce que par expérience personnelle, je sais que parfois, nous nous plantons complètement là-dessus, y compris les assistantes sociales qui, malheureusement, parfois, croient savoir, viennent, jugent et repartent sans vraiment savoir.

Je le dis comme je le pense. Vous avez des quartiers, où quand on sait que l'assistante sociale arrive, on s'inquiète, à juste titre malheureusement parfois.

**Mme LEGRAND :** Je pense qu'en fait, si tu veux, pour répondre un peu à ta question, depuis quand même un bon nombre d'années, il y a une révolution par rapport à ça, c'est-à-dire que nous essayons vraiment de travailler le lien parent-enfant et de conserver en fait la famille. Nous essayons d'éviter au maximum de séparer les fratries et de couper les enfants de leurs parents et de les placer.

Là en fait, c'est autre chose... Par exemple, quand il y a vraiment une famille, où il y a une fusion totale, où la maman considère qu'elle ne peut rien faire d'autre que de s'occuper de son enfant et il y a vraiment un état fusionnel au point qu'on se demande même comment l'enfant va faire pour rentrer à l'école maternelle. Et donc, l'idée est de mettre l'enfant en place d'éveil... L'enfant n'y va pas toute la semaine, ce n'est pas une formule crèche, nous sommes bien en multi-accueil, donc l'enfant va être accueilli de manière occasionnelle. Et pour pouvoir aussi permettre à la maman, en général c'est la maman, de pouvoir sortir pour mener des actions et peut-être s'orienter vers une insertion sociale et professionnelle.

Ce n'est pas le côté placement comme nous avons pu le connaître dans les années antérieures.

**M. LE MAIRE :** D'autres remarques ?

**M. VAN NIEUWENHUYSE :** Une petite chose quand même, il faut voir que ce n'est pas dans le cadre d'une prévention de la délinquance que cela a été créé.

Et d'un autre côté, ce n'est pas uniquement l'assistante sociale, c'est le service de PMI, c'est-à-dire quand même tout un service. Cela ne se passe pas uniquement sur la vue d'une personne. Il y a aussi des enfants qui ont besoin de contacts avec d'autres, qu'ils n'ont pas forcément dans leur famille.

Nous avons, je crois parce que c'était juste au moment où vous avez pris la suite, nous avons même été obligés, à certains moments, d'arrêter ce genre de placement, je n'aime pas le terme, parce que les enfants se retrouvaient tellement bien avec les autres qu'ils en venaient à gêner les parents.

C'est-à-dire que tous les parents, indépendamment de leurs problèmes personnels ou de leurs problèmes éducatifs, il y a des parents qui ne savent pas et qui maintiennent leur enfant dans un univers qui est complètement fermé. Le fait de pouvoir le mettre dans une crèche, dans le

multi-accueil, c'est aussi leur permettre de voir d'autres adultes et ça n'a rien de coercitif et je crois que jusqu'ici, cela a toujours été fait en accord complet avec les services d'Etat. Mais, je crois qu'il ne faut pas le voir d'un côté... Je n'aimais pas ton truc tout à l'heure, parce que j'avais entendu : « à partir de 2 ans, on sait déjà qu'ils vont devenir délinquants, etc. ... » Ce n'est pas du tout dans cet effet-là, mais c'est surtout dans le fait d'aider l'enfant à voir autre chose de telle manière qu'il puisse un peu plus s'épanouir. Je m'excuse, j'abonde dans votre sens, Madame Legrand.

**Mme LEGRAND :** De la même façon que les 5 places d'accueil des 3/4 ans en multi-accueil, ce sont des parents qui font le choix de continuer à mettre leurs enfants le mercredi au multi-accueil au lieu de les inscrire dans les structures Pierre Perret ou Anne Frank, en ALSH, parce qu'ils trouvent ça bien et veulent prolonger d'une année.

**M. LE MAIRE :** S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Vote à l'unanimité des 24 membres présents et représentés, merci.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **V – JEUNESSE ET SPORTS**

#### **V.1 – Subvention exceptionnelle Karaté Club de Sin le Noble**

**M. CAMPISANO :** Le Karaté Club de Sin le Noble a sollicité une subvention exceptionnelle pour aider à l'organisation du Championnat Régional du 17 novembre au complexe sportif Jean Mercier.

Il vous est proposé d'attribuer à cette association une subvention exceptionnelle de 1 500 € et de fixer le prix des repas fournis par la ville à 5 €.

Les dépenses en résultant seront imputées à l'article 6748 de l'exercice courant.

Pour vous donner une explication, pour l'année 2011, la demande de subvention exceptionnelle avait eu lieu en novembre 2011.

Pour novembre 2012, la ligue de karaté, qui avait décidé de faire ce championnat en novembre 2012, l'a déplacé en février 2013, ce qui fait que la subvention exceptionnelle de 2012 est déplacée en février 2013 pour l'année 2012 et donc cette année, nous avons deux subventions exceptionnelles, celle-ci également pour l'année 2013, mais ce n'est pas deux subventions exceptionnelles sur la même année, pour deux affaires différentes, c'est simplement ce décalage qu'avait fait la ligue.

**M. LE MAIRE :** Bien, vous avez à l'écran une information complémentaire, la recette qui concerne les repas sera imputée au chapitre 70.

**M. MARIE :** Juste une petite mise en garde pour tout le monde, il faut quand même savoir avant de voter que ceux qui ne voteraient pas les crédits au club de karaté, prennent un risque quand même !!!

**M. LE MAIRE :** Cela veut dire que l'on peut refuser au taïchi, par exemple ?

Y a t'il des remarques, des questions sur cette délibération ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité des 24 membres présents et représentés, merci.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **VII – TRAVAUX DE VOIRIE, URBANISME, BATIMENTS**

#### **VII.1 – Entretien du parc d'éclairage public, des stades et de la signalisation lumineuse (Marché d'appel d'offres ouvert)**

**M. STOBIECKI :** Il a été décidé de passer un marché pour l'entretien du parc d'éclairage public, de l'éclairage des stades et de la signalisation lumineuse.

Un appel public à concurrence a donc été lancé sur la base des articles 33, 57 à 59 du Code des marchés publics afin de conclure un marché selon la procédure d'appel d'offres ouvert.

Le marché comprend :

- une partie à bon de commande conclue sans minimum ni maximum de commande,
- une partie redevance annuelle forfaitaire

Sur 6 sociétés qui ont retiré un dossier, seules trois ont fait une offre :

- la société OLCZAK de Dechy,
- la société SATELEC d'Hénin Beaumont,
- la société DEVRED de Dechy,

La commission d'appel d'offres, réunie le 18 octobre 2013, a décidé de retenir la société DEVRED pour un montant forfaitaire HT de :

- pour l'éclairage public : 97 415 €
- pour l'éclairage des stades : 6 115 €
- pour les feux tricolores : 1 795 €

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société DEVRED retenue par la commission d'appel d'offres.

Le marché est conclu pour une période de 4 ans à compter de sa notification avec possibilité de résilier chaque année.

La dépense en résultant sera inscrite au budget communal, chapitre 011.

**Mme MASCLET :** Est-ce que c'est le moins-disant qui a été retenu ?

**M. LE MAIRE :** Non, la règle n'est pas au moins-disant, elle est au mieux-disant. Cela veut dire que ce n'est pas forcément le moins cher.

**M. MASCLET :** Quel critère fait que c'est cette entreprise-là qui a été retenue ?

**M. LE MAIRE :** C'est la commission d'appel d'offres. Dans le cahier des charges, les critères sont déterminés, à la fois la partie mémoire technique et la partie prix. Ensuite, il arrive, comme c'est le cas dans cet appel d'offres, qu'une société réponde moins cher sur le prix, mais ne réponde pas au cahier des charges, tout simplement, alors qu'il est demandé, évidemment, aux entreprises, de répondre au cahier des charges. Ce n'est pas forcément le moins-disant, mais le mieux-disant et chaque entreprise ou candidat est évalué, coté et la meilleure note est attribuée à la société DEVRED.

**Mme MASCLET :** C'est ce qui a fait la différence par rapport aux autres ?

**M. LE MAIRE :** La société OLCZAK, sur la partie gestion des interventions n'a pas su répondre. Elle a eu un zéro sur ce critère puisqu'il a été demandé aux candidats de fournir un logiciel de suivi et d'intervention. C'est un marché concernant la maintenance de l'éclairage public.

La société OLCZAK n'a pas fourni ce logiciel, tout simplement.

Je ne sais pas s'il faut en dire plus, mais les marchés publics sont comme cela, retenir celui qui répond au cahier des charges. J'ai du mal à imaginer faire un cahier des charges et de prendre celui qui répond le moins cher alors qu'il ne répond pas à tout. Le but est d'avoir une offre qui réponde à nos besoins.

Sinon, chacun va être amené à répondre comme il veut et obliger à prendre le moins-disant. C'est pourquoi cette règle du moins-disant a disparu, au profit de mieux-disant.

Nous voulons une prestation de qualité, qui est décrite dans un cahier des charges et nous attendons des candidats, qu'ils présentent une offre qui va bien.

En l'occurrence, parmi les trois qui ont répondu, OLCZAK, même s'il est moins cher en termes de coût, il n'est pas bon sur la partie technique.

Sinon, imaginez une entreprise qui n'a pas de matériel, pas les ressources et qui répond moins cher, nous dirions oui parce qu'elle est moins chère !

Et justement, il y a eu des dérives à cause de ça. La règle, c'est le mieux-disant.

Pour l'entretien maintenance de l'éclairage public de la ville, c'est la société DEVRED qui est retenue, mais Jean Michel, tu en fais partie ? Tu n'étais peut-être pas là lors de l'analyse des offres.

Grille d'analyse des offres, société OLCZAK, 7,90 sur 10, la société SATELEC 5,68 et la société DEVRED 8,5.

Tout simplement, je n'ai pas à tergiverser sur la question, l'analyse a été faite à la fois sur les prix et sur la valeur technique de l'offre.

C'est comme cela dans tous les appels d'offres.

**M. WANNEPAIN :** Moi, je vais revenir en disant qu'aujourd'hui, on demande à toutes les commissions de faire des gains d'argent. Aujourd'hui, notre ville est en pleine déconfiture. Ce que je voudrais dire c'est qu'OLCZAK c'est 57 000 € qu'on perd entre OLCZAK et DEVRED. C'est 0,15 points d'écart entre OLCZAK et DEVRED.

Ce que je vois aujourd'hui, Monsieur le Maire disait une prestation de qualité, quand je vois tous les éclairages publics de notre ville, dans l'état où ils se trouvent, je me pose des questions, si cette entreprise a des capacités à travailler.

Après, vous parlez de logiciel. Avoir un logiciel c'est le repérage de tous les poteaux de nos éclairages répertoriés. Là je regarde sur les poteaux, je n'ai rien de répertorié.

Donc, où il est ce logiciel ? On le demande ?

Vous avez dit, Monsieur DEVRED travaille avec un logiciel. S'il travaille avec un logiciel, tous nos poteaux devraient être répertoriés, H1, H2, H3, je n'en sais rien, comment ils peuvent être répertoriés.

Là, il n'y a rien de répertorié et ce qui m'inquiète, c'est le 0,15 point.

Aujourd'hui, on veut faire des économies, on change de fournisseur d'énergie pour 24 000 €.

Là on peut gagner 57 000 €, allez hop, on perd !

C'est tout ce que j'ai à dire aujourd'hui.

**M. LE MAIRE :** Peut-être avant de donner la parole à Guillaume, je vais répondre à Maurice.

D'une, la ville n'est pas en pleine déconfiture, je l'affirme. Elle est certainement en difficulté financière, mais ça tout le monde le sait, donc nous faisons attention à ce que nous dépensons.

Je répète, il y a un cahier des charges qui a été fait et nous nous appuyons dessus.

Je peux t'assurer que d'une, j'ai rencontré la société OLCZAK, qui voulait avoir des explications. Quand nous nous sommes quittés, elle avait bien compris qu'elle n'avait pas su répondre au cahier des charges.

Imagine que l'on ne retienne pas une des sociétés qui répond à tout, le recours, est-ce que tu ne penses pas qu'il y aurait un recours de la part d'une des entreprises ?

C'est une chose, nous respectons le Code des marchés publics.

Ensuite, nous avons défini un cahier des charges qui est comme ça. Nous savons tous ici que les économies à faire se portent également sur les fluides, sur l'eau, le gaz, l'électricité, l'éclairage public en est un. Tu le sais très bien puisque nous avons coupé l'éclairage sur la rocade.

L'état de l'éclairage public est désastreux. Il a 30 ans et je rappelle que c'est un contrat de maintenance. Ce n'est pas un contrat qui nous permet de changer les poteaux et les gamelles.

C'est simplement un contrat d'éclairage. Une lampe est défectueuse, on appelle la société, elle intervient.

Ca consiste à ça, à faire en sorte que ça éclaire.

Si le poteau est en mauvais état, si la gamelle, le projecteur est en mauvais état, ça n'est pas de la maintenance, ça devient de l'investissement.

En termes d'investissement, une première estimation a été faite en 2008, 3 M€ pour renouveler le parc d'éclairage public. Bon !

Quelle que soit l'entreprise, toutes les entreprises qui ont répondu savent très bien que notre réseau est pourri. Quand tu regardes les candélabres qui sont sur la place, la plupart sont troués et parfois, il a été mis des renforts pour les tenir le plus longtemps possible.

Je rappelle que c'est bien un marché de maintenance et d'entretien.

Sache que pour l'eau, nous avons ajouté des compteurs, par ci, par là, pour maîtriser les dépenses, pour éviter de payer des taxes d'assainissement, nous avons investi des choses et nous demandons aujourd'hui de faire des mesures.

L'économie ne se fait pas comme ça, au sentiment, elle se fait par rapport à des éléments comptables, à des relevés. C'est comme à la maison, c'est pareil.

L'exigence d'un logiciel a été demandée. Comme sur le réseau de chauffage urbain, l'entreprise est tenue de nous fournir un relevé des interventions et il nous faut un relevé des interventions aussi sur l'éclairage public.

Une des trois entreprises n'a pas su répondre à cette demande.

Ce ne sont pas les deux autres qui sont en faute, tu peux être frustré parce que l'on ne prend pas le moins cher, mais je rappelle que le Code des marchés publics ne signifie pas prendre le moins cher, il nous faut les deux.

**M. WANNEPAIN :** Moi, ce que je vois dans cette histoire, c'est que ce soit Pierre, Paul, Jacques qui fait l'entretien de nos éclairages publics, que ce soit fait avec qualité. Ce que je vois, c'est qu'on me parle de logiciel, je ne vois pas aucun poteau d'enregistré !

C'est ce que j'ai dit tout à l'heure.

Tout à l'heure tu as dit une prestation de qualité, je t'ai fait voir certains trucs, je vais sortir avec l'adjoint aux travaux pour lui faire voir des trucs, mais il faut arrêter !

L'énergie, c'est 44 % de l'énergie que nous payons en électricité aujourd'hui. Il faut le savoir. Quand je vois l'éclairage, nous l'avons là, il sert à quoi ?

Il n'éclaire rien du tout. Sur la place on a mis des barres, on ne voit rien.

**M. LE MAIRE :** C'est la ville qui décide ça, Maurice, ce n'est pas l'entreprise, ce n'est pas de sa compétence.

**M. WANNEPAIN :** Quand je vois l'éclairage de l'église, du monument, du rond-point de la place de la République, c'est énorme. Parfois il y a deux éclairages pour un éclairage.

**M. LE MAIRE :** Nous avons commencé à mener des actions. La rocade en est une, il y a d'autres actions qui ont été menées, y compris de changer des ampoules, par exemple, celles que nous voyons orange et qui n'éclairent pas, les remplacer par des blanches beaucoup plus lumineuses. Tout cela ce sont des actions à mener.

**M. WANNEPAIN :** Il faut quand même savoir que l'entreprise est payée au nombre de lampes que nous avons d'éclairage.

**M. LE MAIRE :** Nous sommes d'accord là-dessus. Nous avons un point d'accord, c'est qu'il faut faire des économies sur la consommation d'électricité, notamment sur l'éclairage.

Voilà !

**M. KRZYKALA :** Je voudrais quand même revenir sur ce que tu as dit, Christian, l'entreprise n'a pas respecté le cahier des charges, mais dans ces cas-là, pourquoi avons-nous ouvert les plis ?

C'est ce que je ne comprends pas. Si elle ne respecte pas le cahier des charges, si elle ne respecte pas ce que nous avons demandé, nous n'ouvrons pas. Là, nous avons ouvert, nous avons vu les prix, les prestations données, c'est vrai qu'il était demandé de voir un logiciel présenté au service technique, le logiciel a été présenté par la société DEVRED et non par la société OLCZAK, ça lui a retiré des points.

Après, on nous a parlé d'une géolocalisation, ce n'est pas facturé par la société OLCZAK dans leur prix, mais c'est facturé par DEVRED et l'agent technique a demandé « pourquoi vous n'avez pas facturé », ils ont dit qu'ils ne facturaient pas, mais qu'on l'avait dans la prestation, qu'ils l'offraient, mais ne la facturait pas.

Donc, moi pour un logiciel que DEVRED est capable ou pas capable de faire, je voudrais savoir à quoi il va servir, si c'est simplement pour géocaliser ou pas du tout ça, ou dire simplement « on a autant de réverbères, de candélabre dans la ville... », mais je voudrais aussi que l'on dise combien il y en a qui sont bons et combien sont mauvais.

Même si tu dis que ce n'est que de la maintenance, la réparation à faire, il est marqué dans l'appel d'offres qu'ils doivent faire un diagnostic. Je sais que ce n'est pas faire la réparation, mais faire un diagnostic.

J'espère que nous allons revoir ça, qu'il y a un diagnostic qui sera fait sur le montant de réparation. C'est ce que j'ai vu dans l'appel d'offres.

Mais c'est pour cela que je m'étonne que l'on ait ouvert les plis, si la société OLCZAK ne répondait pas aux demandes.

**M. LE MAIRE :** On me corrige si je me trompe. Dans un appel d'offres, il y a une ouverture des plis, on vérifie si les pièces administratives sont présentes. Point !

C'est tout.

Une fois que toutes les pièces administratives sont là, on procède à l'ouverture des offres et à l'analyse. L'analyse a révélé qu'OLCZAK ne répondait pas.

Je peux vous affirmer que la Société OLCZAK, je l'ai rencontrée, elle a bien compris qu'elle n'avait pas su répondre. Il n'était pas question pour elle de faire un procès sur qui que ce soit, c'est une entreprise censée, raisonnée, responsable et qui n'a pas répondu correctement à l'offre. Point !

Il n'y a rien de compliqué là-dedans, j'ai du mal à comprendre, pourquoi aujourd'hui, alors qu'il y a eu d'autres marchés qui ont été passés ... ce n'est pas le premier marché où nous prenons le mieux disant et pas forcément le moins cher.

Nous voulons une prestation de qualité, il y a un cahier des charges qui a été écrit, les entreprises sont tenues de répondre à ce cahier des charges sinon c'est nous qui sommes en faute.

Nous revenons comme il y a quelques années.

**Mme MARTINS :** Comme elle ne répond pas au cahier des charges, c'est une offre irrégulière. C'est indiqué dans le code des marchés.

**M. LE MAIRE :** Nous aurions pu la classer irrégulière, peut-être que la prochaine fois, c'est ce qu'il faut faire. Elle ne répond pas à un critère, c'est tout, c'est classé sans suite. Je ne suis pas persuadé qu'il n'y aurait pas eu de débat !

**M. CAMPISANO :** Au niveau de la maintenance, si nous votons ceci, il faut qu'elle soit faite. Cela fait 6 ans que nous demandons la maintenance au niveau des stades de football. Changer des lampes, c'est de notre fait, pas l'investissement, d'accord.

Pour les diagnostics, ce qui ne va pas, au stade Bassement par exemple, cela fait 6 ans que Monsieur Devred vient voir que ça ne fonctionne pas et nous sommes toujours au même point parce que nous ne savons pas réparer.

C'est de notre ressort la réparation, mais je voudrais que la société Devred fasse le diagnostic, nous dise qu'il y a ça qui ne va pas, ça qui va. Parce que là, ça fait 6 ans, le mandat est terminé et nous sommes toujours dans la même situation qu'en 2008.

**M. STOBIECKI :** Pour le changement des ampoules au stade Martel, dès que nous aurons ratifié cette délibération, les travaux seront exécutés. Aujourd'hui, je vous rappelle que nous n'avions pas de marché pour l'année 2013 donc nous ne pouvons pas faire.

Le contrat de logiciel, aujourd'hui, il existe un lien direct avec DEVRED, qui signale par ordinateur qu'il manque des ampoules aux Epis, Avenue des Poètes, etc. Dans les heures qui suivent ou la journée qui suit, ces ampoules sont remplacées.

Il y a un logiciel d'entretien, qui signale, c'est fait automatiquement.

Je ne parle pas des poteaux, je parle des interventions.

Aujourd'hui, un diagnostic a été fait sur les poteaux en 2007 ou tout début 2008, nous l'avions distribué à la commission qualité de vie, à une époque et nous savons que nous devons changer pour 3 M€ les installations qui sont obsolètes, pourries, les poteaux sont pourris. Aujourd'hui, nous faisons du rafistolage.

Il va falloir, pour la législature prochaine, étaler dans le temps la modernisation de notre système d'éclairage. Il a été modernisé aux Epis, il n'a pas été modernisé ailleurs.

Nous savons qu'il va falloir l'inscrire, sur plusieurs années autant que les voiries de la ville.

Sur l'ouverture des plis, je signale que tous les documents nécessaires étaient là, la DC1, DC2, l'acte d'engagement DC3, l'offre technique, tout était bien donc il n'y a pas eu d'ouverture irrégulière des plis.

Tous les documents nécessaires étaient là.

**M. LE MAIRE :** Nous aurions pu avoir moins cher qu'OLCZAK et à ce moment-là, nous aurions dit quoi ? Qu'il fallait prendre encore moins cher qu'OLCZAK ? Cela aurait pu arriver.

J'ai l'impression qu'on se trompe de débat sur ce marché public.

**M. KRZYKALA :** Cela veut dire quoi, Monsieur le Maire, qu'on se trompe de débat ? Simplement c'est 60 000 €.

C'est un logiciel qui manque donc on prend quelqu'un qui est plus cher de 60 000 € pour ça. Est ce que ça justifie, vous dites oui, je ne suis pas persuadé !

**M. LE MAIRE :** Nous avons des tas de logiciels à la mairie, finances, ressources humaines, etc. Je suis convaincu que dans les appels d'offres de logiciel, il y en a qui répondent moins cher, mais qui ne répondent pas forcément aux critères demandés.

Je répète, la règle n'est pas le moins-disant. Tu peux dire qu'il y a 60 000, 30 000, 100 000 € sauf que la règle est là.

Si tu as envie d'outrepasser cette règle, libre à toi, tu peux dire qu'il y a 60 000 € de différence sauf que ça ne répond pas au cahier des charges. Point !

La règle est là, elle n'est pas autrement.

**M. KRZYKALA :** Alors si elle ne répondait pas, je suis désolé, il aurait fallu ne pas la prendre, dans les conclusions que nous avons eues. Cette société était à 7,90, la société retenue est à 8,05. C'est tout. 0.15 point, ça fait 60 000 €, c'est tout ce que je vois.

**M. LE MAIRE :** C'est ce qui fait la différence. En tout cas la grille est claire, la notation est claire, le mieux-disant est la société DEVRED.

**M. KRZYKALA :** La notation a été faite par rapport à des critères qui ont été mis par vous-même et par vos services...

**M. LE MAIRE :** Arrête avec « par vous-même » !

Oui, mais toutes les sociétés ont eu connaissance de ces critères. D'accord ?

Je t'invite à rencontrer, avec Maurice, la Société OLCZAK pour en discuter.

**M. KRZYKALA :** Cela fait 60 000 € pour un logiciel, ça fait cher pour un logiciel !

**M. POULAIN :** On ne peut pas conclure comme ça en disant qu'un dixième fait 60 000 €, il y a des critères, des critères éliminatoires, il y a d'autres critères qui ne sont pas éliminatoires. Ce critère est éliminatoire. Point.

Je ne vois pas pourquoi aller chercher le dixième de quoi que ce soit.

Si on veut repartir dans le passé, quand il y a eu les appels d'offres pour le groupe scolaire, il y a des sociétés qui ont perdu une forte moyenne parce qu'ils ne répondaient pas aux critères techniques sur certains points. Ils étaient bons sur le prix donc un appel d'offres est un tout, il y a une grille de cotation. Chacun regarde si tous les dossiers sont là et Jean Michel est avec nous, le débat est toujours à fond, nous n'excluons rien du tout, il n'y a pas de question tabou. C'est dommage, je n'étais pas à cette commission, car j'avais des problèmes de santé, mais moi, je n'ai jamais eu aucun problème suite à ces réunions, jamais!

**M. LE MAIRE :** L'appel d'offres s'est déroulé avec les membres de la commission d'appel d'offres, titulaires ou suppléants et Madame DEREUME qui est la responsable du Trésor Public de Sin le Noble.

Parfois la commission d'appel d'offres se fait avec le représentant de la concurrence et des prix.

**M. MARIE :** Je trouve la discussion intéressante, car les commissions d'appel d'offres, nous en avons rarement des comptes rendus. Vous en faites un bon compte rendu et ça aide à discuter.

Pour mon cas personnel, je n'y étais pas, mais j'ai été extrêmement surpris que la société DEVRED soit choisie, vous aussi, je suppose, bien entendu, comme toujours !

Depuis que je suis élu, je vois la société DEVRED repasser régulièrement donc vous voyez, entre 3 ou 10 sociétés, je pense qu'ils auraient gagné de toute façon. Voilà !

Je vais être prudent pour cette histoire, je vois bien les réticences des uns et des autres et les raisons pour les autres d'être pour, je vais m'abstenir sur ce sujet, par prudence.

**M. LE MAIRE :** Si ça peut te rassurer, Roger, la société DEVRED n'est pas retenue à chaque fois, que ce soit sur le territoire du Douaisis ou sur Sin le Noble.

Ils sont bien représentés, ce que nous attendons c'est une réactivité et une prestation de qualité, c'est ce qui compte pour nous.

**M. MARIE :** Pour information parce que ça, c'est quand même intéressant, vous n'en avez pas parlé, je me souviens de commission d'appel d'offres, c'était au Conseil Régional, où nous délibérions sur des plus grosses sommes et les offres étaient anonymes.

Il y avait de la même façon un appel d'offres avec un cahier des charges, on demandait un certain nombre de choses et il y avait la réponse A, la B et la C, qui n'étaient pas signées, autrement, on se trouve dans un cas de figure... particulièrement le Douaisis où DEVRED est quand même souvent vainqueur.

Je dis cela parce que je les vois régulièrement, y compris dans les décisions directes depuis que je suis élu, mais même avant, c'est une constante.

Voilà, on fonctionnait avec anonymat et réponse ou pas aux critères, la somme et après, nous avions la joie de découvrir qui étaient le A, le B et le C, mais pas avant.

**M. LE MAIRE :** Sur la notion d'anonymat, elle est appliquée lorsque c'est un concours. Comme cela a été le cas pour le groupe scolaire, c'était anonyme, le choix s'est porté sur des lettres.

L'entreprise DEVRED est bien présente sur le territoire, est-ce qu'il faut s'en émouvoir ? Je ne trouve pas. S'ils travaillent sur le territoire, c'est que ça se passe bien.

Je rappelle que l'entreprise OLCZAK travaille aussi sur le territoire du Douaisis. Au prochain contrat, si elle répond dans les cordes, elle peut obtenir le marché.

Je vous propose de passer au vote.

Pour ce contrat de maintenance qui est plus que nécessaire.

Qui est pour ?

13 voix.

Qui est contre ?

3 contre (Messieurs WANNEPAIN, KRZYKALA et son pouvoir M. DUPONT).

Qui s'abstient ?

8 abstentions (Mesdames DABONNEVILLE, MASCLET, L'HOSTIS, MILETTO et  
Messieurs.CAMPISANO, MARIE, CHOTIN, VAN NIEUWENHUYSE)

**M. WANNEPAIN :** Ce n'est pas contre l'entreprise DEVRED que j'ai voté, c'est le 0,15 point et les 60 000 € que nous avons perdus.

**M. LE MAIRE :** Même s'il y avait eu 0,5...

## **ADOPTE**

### **VII.2 – Transports en autocars intra et extra muros (marché d'appel d'offres ouvert)**

**M. LE MAIRE :** Je vous rassure, c'est moins compliqué ; il n'y a qu'une offre.

**M STOBIECKI :** Il a été décidé de passer un marché pour les différents transports en autocars intra et extra muros.

Un appel public à concurrence a été lancé sur la base des articles 37, 57 à 59 du code des marchés publics afin de conclure un marché selon la procédure d'appel d'offres ouvert à bon de commande, passé sans minimum ni maximum de commande.

Sur deux sociétés qui ont retiré un dossier, une a fait une offre :

- Groupement Lolli/Autocars Douaisiens

La commission d'appel d'offres, réunie le 18 octobre 2013, a décidé de retenir ce groupement.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché avec le groupement Lolli/Autocars Douaisien retenu par la commission d'appel d'offres.

Ce marché est conclu pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, il sera renouvelable 2 fois.

La dépense en résultant sera inscrite au budget communal, chapitre 011.

**M. LE MAIRE :** Quand je dis qu'il n'y a qu'une offre, c'est plus simple, mais sachez que l'attention est portée sur les écarts qu'il pourrait y avoir entre la prestation N-1 et celle qui est présentée.

Il ne s'agit pas pour le candidat de faire un bond de x %.

Ce n'est pas le cas, là et c'est le même prestataire.

Y a-t-il des questions ?

**M. CAMPISANO :** Seulement sur le montant du marché.

**M. LE MAIRE :** Je crois que ça tourne autour des 100 000 € / 130 000 €.

C'est un marché à bon de commande, c'est au km. Le marché est passé et c'est à l'usage.

C'est pour tout le monde, les centres sociaux, le club des aînés, le centre de loisirs, les écoles, tout ce qui permet le transport collectif.

Nous avons rajouté le transport des élèves du Marais en 2010.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Vote à l'unanimité, des 24 membres présents et représentés merci.

## **ADOpte A l'UNANIMITE**

### **VII.3 – Rétrocession à la ville par le SMTD des délaissés fonciers de la 1<sup>ère</sup> phase du TCSP sur la ligne A**

**M. STOBIECKI :** Pour aménager et réaliser les travaux de la ligne A du TCSP, le SMTD a eu à acquérir des parcelles sur diverses communes dont Sin le Noble.

Une fois les aménagements faits sur Sin le Noble, il reste des délaissés fonciers de petites contenances qui, sur le terrain, sont en nature d'angles de trottoirs ou de bords d'esplanade.

Le SMTD a proposé le transfert de propriété de certains délaissés à la ville de Sin le Noble, à l'euro symbolique, situés principalement Avenues des Fusillés et du Maréchal Leclerc ainsi que l'avenue Salengro.

Il vous est proposé d'accepter la rétrocession des délaissés fonciers de la 1<sup>ère</sup> phase du TCSP sur la ligne A, à l'euro symbolique selon le tableau ci-joint et de dire que l'acte notarié sera rédigé par Maître Allard, notaire à Douai aux frais de la ville de Sin le Noble.

La dépense en résultant sera affectée au chapitre 21.

Vous trouvez sur les plans joints, les délaissés, le parking avenue Salengro, le parking devant chez Bils, à la montée du pont en venant de Douai, il y a deux places de parking avec un petit espace vert et un tout petit morceau rue de Dechy.

**M. LE MAIRE :** Des questions, des remarques ? Le SMTD sollicite les communes concernées par ces délaissés, cela va de Douai à Guesnain.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité des 24 membres présents et représentés.

## **ADOpte A l'UNANIMITE**

### **VIII – AFFAIRES SCOLAIRES**

#### **VIII.1 – Spectacle de fin d'année offert aux élèves des écoles primaires**

**M. LE MAIRE :** Je prends le relais de Cécile.

C'est du classique, tous les ans nous proposons un spectacle de fin d'année. Le coût du contrat est de 1 804 € TTC pour deux séances, 9h30 et 14h le 20 décembre, par la compagnie Zaméliboum.

C'est un conte musical « Guilli Guirlande ».

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité des 24 membres présents et représentés.

## **ADOpte A l'UNANIMITE**

#### **VIII.2 – Subvention exceptionnelle à l'OCCE de l'école de la sucrerie**

**M. LE MAIRE :** Pour un montant de 300 € dans le cadre d'un déplacement au Château de Pierrefonds et au Château de Vic sur Aisne, qui s'est déroulé le jeudi 30 mai et qui concernait 36 élèves.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité des 24 membres présents et représentés.

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **IX – VIE ASSOCIATIVE**

#### **IX.1 – Subvention exceptionnelle au comité de quartier le Voltaire**

**M. KRZYKALA :** L'association « Comité de quartier le Voltaire » a sollicité une subvention exceptionnelle pour l'aider à compenser financièrement les dépenses faites pour l'animation du quartier les samedi 3 et dimanche 4 août derniers.

C'était une belle manifestation qu'il faudrait certainement renouveler. Il y avait longtemps qu'il n'y avait pas eu de manifestation dans ce quartier, dans le cadre des festivités d'été.

Il vous est proposé d'attribuer à cette association une subvention exceptionnelle de 800 €, la dépense en résultant sera affectée à l'article 6748 de l'exercice courant.

**M. LE MAIRE :** Des questions, des remarques ?

**Mme MASCLET :** J'ai eu écho également d'une très belle fête, mais je m'interrogeais, pourquoi vous passez la délibération, seulement maintenant, pour une fête qui a eu lieu en août alors que nous avons eu un conseil ...

**M. KRZYKALA :** La demande est venue plus tard, plus tard que le dernier conseil.

**M. LE MAIRE :** Pas d'autre remarque ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité des 24 membres présents et représentés.

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **X – CULTURE, FETES ET COMMUNICATION**

#### **X.1 – 30<sup>ème</sup> Printemps culturel de Sin le Noble – Demande de subvention auprès du Conseil Général**

#### **X.2 – 30<sup>ème</sup> Printemps culturel de Sin le Noble – Demande de subvention auprès du Conseil Régional**

**Mme DABONNEVILLE :** Dans le cadre du 30<sup>ème</sup> printemps culturel de Sin le Noble, il s'agit de faire la demande de subventions auprès du Conseil Général et auprès du Conseil Régional.

Le budget prévisionnel du printemps culturel est estimé à 150 000 €. Ce montant comprend l'ensemble des cachets artistiques, des frais techniques, de publicité et de communication, de transport, d'hébergement des artistes, de restauration, de sécurité, de SASSEM et de l'impression de la billetterie.

Ce montant ne comprend pas les frais de personnel.

Il est permis d'espérer une aide financière du Département et de la Région du fait de l'ouverture forte de ces spectacles au jeune public.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 3 000 € auprès du Conseil Général du Nord.

En ce qui concerne la Région, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 20 000 €.

**M. LE MAIRE :** Là aussi, demande classique, comme tous les ans, à ces deux collectivités. Des questions sur ces demandes de subventions que nous obtenons, d'ailleurs, 20 000 € pour le conseil Régional et 3 000 € pour le Conseil Général ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité des 24 membres présents et représentés

Merci.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **XI - PERSONNEL**

#### **XI.1 – Création du service ASVP**

**M. LE MAIRE :** Il vous est proposé de créer un service ASVP, (**A**gent de **S**urveillance de la **V**oie **P**ublique).

Dans le cadre de la création d'une zone bleue sur le parking de la mairie, place Jean Jaurès et sur la rue de Verdun, il ressort la nécessité de faire contrôler le respect de sa mise en place, mais également d'élargir les champs de surveillance du territoire et la bonne application de la réglementation de l'urbanisme, par les particuliers, dans la ville et afin de mettre en place ce service, dont le rôle serait de surveiller la voie publique, vérifier le stationnement en centre-ville ainsi que les autorisations d'urbanisme. Ce service aura également en charge la tenue du marché hebdomadaire ainsi que tout ce qui touche à la vie en communauté.

Vous avez ici, quelques exemples énumérés.

Trois agents seront ainsi nommés pour ce service, ils devront être agréés par le Procureur de la République et assermentés par le Tribunal d'Instance.

Les agents nommés et l'agent dit « de proximité », déjà en fonction sur une partie des tâches précitées, exerceront dans un cadre juridique et auront une légitimité pour le faire.

Ces 2 agents seront placés sous la responsabilité d'un agent de maîtrise municipale et bien évidemment, auront des tenues appropriées.

Sachez qu'aujourd'hui, parmi ces trois agents, deux effectuent déjà des tâches relatives à la surveillance de la voie publique, mais d'une manière essaimée. Il est plus que temps de les regrouper au sein d'un service ASVP.

Avez-vous des questions ?

**Mme MASCLET :** Est-ce que vous pourriez nous faire un rapide bilan de la zone bleue, des voitures qui venaient se garer ici le matin pour prendre le bus et se rendre à la gare ?

Est-ce que cela a permis de résoudre le problème ?

**M. LE MAIRE :** Oui, absolument. Cela déroute un peu les habitués, mais sachez que ceux qui utilisaient le parking Place Jean Jaurès comme parking relai et qui étaient nombreux, place Jean Jaurès, se sont déplacés vers Jacquard. Le parking qui est derrière la mairie et le parking privé de la mairie sont très utilisés. D'où la démonstration qu'effectivement, la place Jean Jaurès fait son effet, la zone bleue fait son effet. Il faut du temps pour que les usagers s'habituent à cette zone, s'équipent de disque bleu. Ces agents auront pour tâche, non pas de verbaliser, mais de sensibiliser au respect de cette zone bleue, à la fois place Jean Jaurès et rue de Verdun.

Nos agents n'iront pas verbaliser du stationnement illicite. Il y a une police nationale puisque nous n'avons pas de police municipale, le service ASVP n'est pas une police municipale.

Ils seront uniquement habilités, éventuellement à verbaliser ceux qui ne respectent pas la zone bleue, mais ce sera dans un deuxième temps et d'une manière très rare. Dans tous les cas, leur mission consiste à sensibiliser les usagers de la zone bleue, mais aussi à sensibiliser les usagers qui stationnent d'une manière illicite sur la voie publique, tout en ne faisant que de la prévention, aucune répression.

**Mme MASCRET :** Au niveau de la nouvelle disposition de la place, vous avez eu des retours ? Les gens vous semblent satisfaits ?

**M. LE MAIRE :** J'ai eu un retour d'un commerçant qui voulait une carte de résident et qui voulait que la zone bleue passe de 2 h à 4 h.

Deux heures, c'est déjà un bon créneau, il y a des communes où c'est une demi-heure, une heure ou une heure et demie.

Nous avons pris l'option de deux heures, cela permet de faire ses courses tranquillement, d'aller au laboratoire d'analyse ou radiologie, ça laisse du temps. Sachant que la zone bleue fonctionne jusqu'à 19 h, cela veut dire que la personne qui arrive à 17 h est tranquille pour toute la soirée.

Un commerçant nous a fait part de son souhait d'élargir de 2 à 4 heures. Bien évidemment, ça a été refusé.

Le fait que le couloir de circulation se fasse devant le trottoir, facilite la visibilité des vitrines, c'est ce qui avait été demandé par les commerçants. Il faut que leurs vitrines soient visibles.

Un autre exemple, le Crédit du Nord souhaite, à contrario que nous coupions un arbre, car sa vitrine ne se voit plus !

Vous voyez, pour un commerce, ce qui est important c'est la vitrine.

Aujourd'hui, le fait que les couloirs soient aux extrémités, permet aux commerçants d'avoir une vitrine visible.

Nous avons sécurisé devant l'école Jean Jaurès, avec des barrières pour éviter aux gamins de surgir sur la voie.

Aujourd'hui, ça n'empêche pas le stationnement, mais comme devant toutes les écoles, nous avons beau réglementer le stationnement, il y en aura toujours qui vont se garer sur les trottoirs ou d'une manière illicite.

D'où l'intervention de ces agents de surveillance de la voie publique.

**M. STOBIECKI :** Et le vendredi matin, nous faisons une sensibilisation « stationnement sur la place ». Les deux agents qui gèrent le marché passent aussi une partie de leur temps sur la place, pour indiquer aux gens le changement, la zone bleue, le changement du sens de la circulation.

Nous n'avons rencontré qu'un petit problème pour l'instant, les gens qui ne savent pas se garer sont ceux qui ne suivent pas le sens des flèches. Nous allons rajouter des petits panneaux directionnels indiquant le sens de circulation des couloirs, dans les mois qui viennent.

Nous ne sommes pas habitués, dans ce pays, à un marquage au sol. Vous allez à l'étranger, il y a beaucoup de marquages au sol. Nous, nous sommes toujours sur les panneaux donc nous allons rajouter quelques petits panneaux pour indiquer le sens de la circulation.

Si nous prenons bien le sens de la circulation, il n'y a pas de difficulté pour se garer.

Il y a juste les premières places devant la mairie qui sont un peu étroites mais nous le savons, elles sont dans les normes, mais j'ai fait un essai, comme ça ne marchait pas, les places qui suivent ont été agrandies.

Avec la sensibilisation, il y a aussi l'effet des conducteurs qui ne se garent pas au bout de l'emplacement, ce qui veut dire qu'ils gênent les personnes qui veulent sortir derrière. Tout cela, la sensibilisation a démarré ; donc le vendredi matin, il y a deux agents qui passent leur temps ; et sur le parking et sur le marché, pour indiquer aux gens comment se garer correctement sur la place Jean Jaurès.

Il est vrai qu'aujourd'hui, allez sur la place Jacquard, il y a beaucoup plus de monde en stationnement sur cette place qu'il n'y avait précédemment.

**M. WANNEPAIN :** Je voudrais dire que c'est un manque de civilité, les gens qui se garent mal. Il y en a qui le font exprès, un peu.

Tu as parlé de panneaux, Jean Pierre, je n'étais pas au courant, mais ce que je peux dire, c'est que nous avons mis des panneaux pour les handicapés, ils ont été arrachés.

Ensuite, j'avais cru comprendre, lors de notre réunion « cadre de vie », que la municipalité aurait mis à disposition des disques. C'est nous qui créons la zone bleue, c'est donc à nous de subvenir aux besoins des Sinois.

Je le comprends comme ça, maintenant si la ville ne veut pas, elle ne veut pas !

**M. LE MAIRE :** Il est prévu que la ville achète un certain nombre de disques bleus. Aujourd'hui, des usagers se sont dotés d'un disque bleu, c'est vendu dans des magasins spécialisés, parfois à 50 centimes, parfois à 5 €, tout dépend de la qualité.

Le Crédit Mutuel en a offert à ses clients. L'intérêt de ces disques, offerts par les commerçants, c'est qu'ils mettent leur pub. Cela fait plaisir aux clients. Mais la ville va se doter aussi de disques bleus qui seront offerts à ceux qui solliciteront la ville.

**M. WANNEPAIN :** J'ai bien entendu, mais j'espère qu'il y aura le blason de la ville.

**M. LE MAIRE :** C'est prévu. Absolument il n'y aura que l'emblème de la ville.

**M. WANNEPAIN :** Ce serait bien comme cadeau de fin d'année, pour le personnel, par exemple !

**M. KRZYKALA :** Je me souviens quand nous avons discuté de ce projet de changement de stationnement, passage en zone bleue et différentes façons de stationner, que nous avons dit, si ça ne marche pas, nous aménagerons différemment.

La seule remarque que je ferais, c'est que le soir, les lignes ne sont pas visibles. Les lignes bleues se confondent avec les lignes qui ont été repeintes en noir. Quand il y a une voiture de stationnée, on sait, mais quand on arrive et qu'il n'y a pas de voiture de stationnée, je vous mets au défi de savoir comment stationner. Même s'il y a des flèches, ça se mélange un peu.

Je ne sais pas comment on peut faire, améliorer avec la société qui a été retenue, DEVRED, si elle peut améliorer. Demander d'améliorer l'éclairage avec des plus grosses lampes, etc., mais je sais que ce sont des travaux, pas de la maintenance, j'ai bien compris !

Ou bien changer les lignes bleues, mais en tout cas, ça se voit très, très mal le soir.

**M. LE MAIRE :** Il y a des traçages au sol qui comportent parfois des éléments scintillants, qui permettent de voir la nuit.

**M. STOBIECKI :** L'éclairage de la place n'est pas du tout performant.

**M. MARIE :** tu as dit qu'on n'avait pas la culture des indications au sol. Les Belges, les Hollandais ne l'avaient pas non plus, mais quand tu vas en Belgique ou en Hollande, tu ne peux pas les rater les indications au sol, car elles sont en surbrillance, fluorescentes. Donc, tu les respectes pratiquement obligatoirement, tu les vois, tu ne peux pas faire autrement.

Je voulais intervenir sur autre chose, je compare les deux versions de cette délibération et je vois la différence. Dans l'ancienne, nous décidions de la création d'un poste et on en supprimait un autre, car il y avait un problème de temps partiel. Dans la nouvelle, ce point est manquant, je lis « ces trois agents seront nommés pour ce service », est ce que cela veut dire que ce sont trois agents déjà existants qui seront nommés, donc pas d'embauche supplémentaire ?

**M. LE MAIRE :** Pas d'embauche, ils sont déjà en place.

**M. MARIE :** Encore sur le texte qui nous est proposé. « Trois agents seront nommés pour ce service, ils doivent être agréés par le Procureur de la République et assermentés », soit !  
« Les deux agents seront placés sous la responsabilité », les trois sont devenus deux !  
Est-ce que cela veut dire qu'il y en a déjà un des trois qui est assermenté ou en train de l'être ?

**M. LE MAIRE :** Non. Ils seront sous la responsabilité d'un agent de maîtrise qui est déjà agent de maîtrise aujourd'hui, mais pas évidemment au ASVP, mais aux espaces verts.  
Il prendra la responsabilité de ce service.  
Je pense qu'il fera partie des personnes assermentées.

**M. MARIE :** Il en manque un en cours de route.

**M. LE MAIRE :** Je vais relire « trois agents seront nommés pour ce service, ils doivent être agréés », nous parlons de ces trois agents et « ces deux agents seront placés sous la responsabilité d'un agent de maîtrise ».  
Pour compléter, la création du poste d'adjoint se fera dans un deuxième temps, une autre délibération au prochain conseil.

**Mme BRIDOUX :** Ayant participé au Comité technique paritaire où nous avons vu les fiches de poste des futurs ASVP, il serait bien que la partie prévention sorte mieux de ces fiches de poste. Pratiquement la première phrase, dans la fiche de poste, parle de verbaliser et je souhaiterais qu'en première phrase, il y ait vraiment quelque chose sur la prévention. Verbaliser dans un autre temps.  
Lorsqu'un agent a une fiche de poste, il est tenté de la suivre au mot à mot et je ne voudrais pas que cet agent soit transformé en « Starsky et Hutch » !

**M. LE MAIRE :** Absolument.  
L'objectif est de sensibiliser, mais après une période longue de sensibilisation, si le même usager s'obstine à ne pas respecter la zone bleue, il sera verbalisé.  
La police nationale n'intervient pas sur les zones bleues, c'est propre à la police du maire.  
La police intervient sur les autres parties de stationnement.

**M. CAMPISANO :** Jean-Pierre, tu disais que c'était une zone bleue à titre expérimental et que si ça n'allait pas et qu'il y avait des protestations, nous pourrions y revenir.

**M. STOBIECKI :** Il n'a jamais été question de revenir sur les zones bleues, il a été question d'avoir une période d'utilisation et de voir ce que nous pourrions modifier à la marge.  
Il y aura peut-être quelques petites modifications, peut être les zébras plus importants, les panneaux que nous allons remettre... Nous avons convenu que sur les zébras, nous devons installer un garage à vélos..  
Je vous rappelle que nous avons aussi l'idée d'avoir du mobilier. Nous devons avoir des grands bacs à fleurs, gratuitement, à une certaine époque, puis pas chers, mais la commune qui devait nous les vendre n'a pas honoré le contrat et les a gardé.  
Les zébras sont aussi prévus pour faire un stationnement motos et vélos, mais peut être qu'ils sont aujourd'hui trop importants et nous verrons comment les modifier.  
Aujourd'hui, il est clair qu'il y a des gens, zébras ou pas zébras, Maurice parlait de civisme, qui coupent sur les zébras ; ils le faisaient avant, ils continuent de le faire.  
Tout cela, ce sont des améliorations que nous devons apporter, mais il n'est pas question de revenir sur la zone bleue, sinon, nous retrouverons l'engorgement de la place Jean Jaurès, tel que nous l'avons connu les années précédentes.

Venez aujourd'hui à la Mairie, vous pouvez vous garer. Avant, dès 9 heures du matin, il était pratiquement impossible de stationner sur la place Jean Jaurès.

Nous avons fait l'expérience, un jour vers 12h45, 13 heures, nous nous sommes dit qu'à cette heure-là, la place devait être vide, mais elle était pleine. Ce ne sont pas des gens qui allaient dans les commerces, c'étaient des voitures ventouses qui étaient là à la journée.

Après quelques mois d'expérimentation, nous avons prévu de revoir un peu, à la marge, les améliorations que nous pouvons apporter à cette zone. Mais nous ne revenons pas sur la zone bleue.

**M. LE MAIRE :** La tendance sera peut-être d'aller étendre la zone bleue.

J'ai eu, récemment, dans mes permanences, des riverains de la rue Jules Guesde qui souhaitent que la zone bleue soit étendue dans leur rue. Pourquoi ?

Parce qu'en fait, certains automobilistes qui utilisaient la place Jean Jaurès comme parking relai, se garent rue Jules Guesde, aux abords et ne font pas l'effort d'aller jusqu'à la place Jacquard.

L'intérêt de la zone bleue est là. Aujourd'hui, elle pénalise des riverains et des commerçants, car il y en a aussi, rue Jules Guesde, des commerçants.

**M. WANNEPAIN :** Rue Carnot, là où il y a la BNP, une personne handicapée avec une voiture ne peut pas stationner. Là aussi, nous devrions voir cela.

**M. LE MAIRE :** La zone bleue reste gratuite, il ne faut pas l'oublier. Ça régleme le stationnement et ça permet aux commerçants de s'y retrouver, y compris l'usager.

Devant le magasin d'alimentation, parfois, il n'y avait aucune possibilité qu'un client puisse se garer.

**M. WANNEPAIN :** Encore des actes d'incivilité ! Comme le parking d'Ali Marché, nous avons fait une ligne blanche devant le parking pour que les gens qui viennent de Douai ne rentrent pas en coupant la route. Je vous jure qu'il y a des moments...

Les gens coupent la ligne blanche, ils ne savent pas qu'il y a un code de la route.

**M. LE MAIRE :** C'est le parking Yvonne Printemps.

Mais pour les giratoires, c'est pareil, on donne souvent le nom d'un commerce.

Sur le service ASVP, pas d'autre remarque ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? 22 voix

Contre ? /

Qui s'abstient ? 2 voix (Monsieur MARIE et Madame L'HOSTIS).

## **ADOPTE**

### **XI.2 – Création d'un poste d'adjoint d'animation**

**M. LE MAIRE :** Création d'un poste d'adjoint d'animation dans le cadre d'une réorganisation en termes de locaux et de personnel, qui est à l'étude au sein du pôle d'action sociale et plus précisément au centre social, dans l'optique de la relocalisation du service jeunesse et des activités cybercentre, dans les locaux de la rue Gambetta.

Je vous rappelle que la partie insertion professionnelle du SIRFAG va rejoindre les locaux de la CAD à Dorignies.

Il y a des mouvements de personnel en interne, une redistribution des tâches au sein des centres sociaux.

Un agent non titulaire qui occupe un poste permanent est concerné. Cet agent cumule par ailleurs d'autres tâches, en tant que contractuel au sein des services municipaux, dont la pause méridienne et l'accueil périscolaire.

Après étude de la situation de l'agent, il apparaît que celui-ci effectue un nombre d'heures annuelles constant et il s'avère souhaitable, pour la collectivité et pour l'agent, de régulariser sa situation en mettant fin à une situation précaire.

Il vous est proposé de créer un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe dont la durée hebdomadaire de travail, sera de 35 heures à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Avez-vous des questions ?

**Mme BRIDOUX :** Je n'ai rien contre la création de ce poste, mais simplement à propos de cette délibération, on reparle d'une relocalisation du service jeunesse et des activités, j'espère que l'on garde l'antenne aux Epis, même si on relocalise l'administration et le plus gros des heures effectuées par les agents, notamment du service jeunesse. J'espère qu'il y a une antenne aux Epis de conservée.

Aux dernières nouvelles, ce n'était pas comme cela que c'était traduit.

**Mme LEGRAND :** Au niveau des locaux de la rue Gambetta, il y aurait relocalisation de la direction des centres sociaux et du service jeunesse, mais il n'est pas question de supprimer l'antenne à Anne Franck, ni aucune permanence. Simplement, il y aurait les activités du cybercentre. Il n'a jamais été dit que nous supprimions les activités et le secteur jeunesse des Epis qui fonctionne très bien. Nous comptons 50 jeunes inscrits au jour d'aujourd'hui.

**M. LE MAIRE :** Il faut bien l'avoir en tête, nous relocalisons en fait les activités de la rue de Douai, vers la rue Gambetta et la partie administrative du centre social.

Les permanences restent au quartier des Epis.

**Mme LEGRAND :** L'avantage de recentrer ces activités-là, c'est aussi que les jeunes auront une proximité avec la mission locale qui va rester rue Gambetta.

**M. LE MAIRE :** Y a-t-il d'autres remarques ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité des 24 membres présents et représentés. Merci.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **XI.3 – Création de postes : adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe**

**M. LE MAIRE :** Il vous est proposé la mise en CDI d'agents non titulaires de la fonction publique. C'est dans le cadre d'un processus qu'il nous est demandé d'appliquer, de passer des agents non titulaires de la fonction publique en CDI.

3 agents sont concernés. Ils étaient considérés jusqu'à présent comme remplaçants et ils rentrent dans ce dispositif.

Ces agents ont accepté la proposition de passer en contrat à durée indéterminée avec un nombre d'heures qui correspond à ce qu'ils effectuent régulièrement.

Ce processus s'appelle CDisation.

C'est la première étape avant une future titularisation.

Il vous est demandé de créer 3 postes, le premier est équivalent à un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, 27,5 heures.

Un poste d'adjoint de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 27 heures et puis un troisième poste équivalent à adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à 33 heures.

Y a-t-il des questions ?

**Mme MASCLET :** Je voudrais savoir pourquoi le choix d'une CDIation et pourquoi une stagiarisation pour aller vers une titularisation ?

**M. LE MAIRE :** Ce n'est pas un choix, c'est un processus. On CDIse et ensuite on titularise.

**Mme MASCLET :** Il n'y avait pas de moyen pour qu'ils soient stagiaires...

**M. LE MAIRE :** C'est le processus qu'il nous est demandé d'appliquer, CDIation pour ceux qui répondent aux règles et ensuite, ces personnes seront titularisées.

**Mme MASCLET :** Pourquoi première étape alors ?

**M. LE MAIRE :** C'est la première étape, CDIation, avant une future titularisation.

**Mme MASCLET :** C'est la deuxième étape, ils ne seront pas stagiaires ?

On passe de CDIation à ...

**M. LE MAIRE :** Oui, évidemment, ils deviennent stagiaires. Dans la fonction publique, avant d'être titularisé, on est stagiaire un an.

Il y a titularisation avec l'année de stage, le statut de stagiaire.

**Mme MASCLET :** Il n'y avait pas moyen de les faire passer directement stagiaires ?

**M. LE MAIRE :** Non. Ce sont des remplaçants et nous respectons la procédure. Nous ne pouvons pas, aujourd'hui, faire autrement que ce qui vous est proposé au travers de cette délibération.

Ceci dit, c'est une bonne chose.

**Mme LEGRAND :** Pour l'instant, ce sont des gens qui sont en CDD et qui sont en remplacement de gens qui, potentiellement, peuvent revenir sur leur poste.

Pour l'instant, ils vont passer en CDI et ensuite il y aura une titularisation lorsqu'il y aura une possibilité d'avoir un poste avec une affectation. Sinon, cela veut dire que si l'agent revient de son arrêt ou de son absence, ils se retrouvent dehors, il y a deux personnes sur le même poste.

**M. MARIE :** Certainement que les gens concernés vont considérer que c'est un progrès, mais si vous êtes titularisé sur des postes à 27,5 heures ou 33 heures, ça ne le fait pas.

Mais nous sommes dans une période où beaucoup de gens se disent que c'est mieux que rien, voilà. Et on s'en contente.

Les travailleurs, par exemple les auxiliaires de vie scolaire, au bout de trois ans, on va leur dire que peut être soit elles seront virées, soit elles vont avoir la chance de pouvoir faire quelques heures par semaines et être titularisées pour ça. Et les gens vont se dire que c'est mieux que rien.

Les capitalistes eux, ont 20 milliards par an d'impôts, mais les travailleurs, il faut qu'ils se contentent de ce genre de truc.

Voilà comment ça fonctionne aujourd'hui !

**Mme MASCLET :** Combien de temps ça dure avant la titularisation, cette CDIation ?

**M. LE MAIRE :** Il n'y a pas de durée fixe. Il faut qu'il y ait un poste vacant, que la personne quitte pour des raisons multiples.

**Mme MASCLET :** Vous disiez, Madame Legrand, que là, ce sont des personnes qui remplacent et si la personne revient ?

**M. LE MAIRE :** Elle reprend son poste et il reste remplaçant.

**Mme MASCLET :** Et le CDI, qu'est ce qu'il devient ?

**Mme LEGRAND :** Il reste en CDI sur la structure communale.

**M. LE MAIRE :** Y a-t-il d'autres remarques ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité des 24 membres présents et représentés. Merci.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **XI.4 – Création d'un emploi permanent d'assistant juridique à temps complet**

**M. LE MAIRE :** Compte tenu de la complexité du droit et de la multiplicité des lois, la ville a la nécessité de sécuriser ses procédures et ses actes dans différents domaines comme l'urbanisme, les affaires foncières et les marchés publics.

Il est donc opportun de créer un poste d'assistant juridique, recruté dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux à temps complet.

Dans l'attente d'un recrutement d'un agent statutaire et du déroulement des étapes nécessaires pour que cette embauche soit effective, le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public.

Donc, il vous est proposé de créer un emploi permanent, d'assistant juridique à temps complet.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux au grade soit de rédacteur, de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe ou de 1<sup>ère</sup> classe.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : assistance juridique, sécurisation des actes administratifs, vérification des procédures.

Le tableau des emplois sera modifié à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2013, cela ne veut pas dire que l'agent sera recruté à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2013, on est proche quand même.

**Mme DABONNEVILLE :** Je voulais simplement savoir si le poste était pourvu ou si la période de recrutement était encore...

**M. LE MAIRE :** L'appel a été lancé, le poste n'est pas pourvu.

**Mme DABONNEVILLE :** Donc, je pourrais répondre à la personne qui m'a interpellée, qu'il y a eu erreur et que le poste est encore à pourvoir.

**M. LE MAIRE :** Erreur sur quoi ?

**Mme DABONNEVILLE :** J'ai été sollicitée par une personne qui a postulé et on lui aurait répondu que le poste était pourvu.

**M. LE MAIRE :** Je crois que c'est paru au centre de gestion également, c'est paru hier, donc c'est un peu bizarre !

L'offre vient de paraître et le poste n'est pas pourvu.

Le point d'entrée est bien le service des ressources humaines, il n'y en a pas d'autres.

Aujourd'hui, appel à candidature. Voilà.

**M. WANNEPAIN :** Sur ce poste, je ne comprends pas que l'on n'ait pas anticipé. Dans la complexité des dossiers, aujourd'hui, je dirais que ce sont les mêmes qu'hier. Et sur cette délibération, je vois deux emplois, un emploi de contractuel et un emploi de titulaire.

**Mme BRIDOUX :** C'est l'un ou l'autre.

**M. LE MAIRE :** Oui, d'accord. « Compte tenu de la complexité des droits de la multiplicité des lois, la ville a la nécessité de sécuriser ses procédures et ses actes dans différents domaines comme l'urbanisme, les affaires foncières et les marchés publics », cela c'est catégorie A. « Il est donc opportun de créer un poste d'assistant juridique, recruté dans le cadre des emplois des rédacteurs territoriaux, soit rédacteur, rédacteur principal à temps complet ». Ça c'est catégorie B.

D'accord ?

Donc, c'est bien deux emplois différents.

**M. LE MAIRE :** Ce que tu dis, c'est que pour toi, sur le paragraphe 2, il faut que ce soit une personne catégorie A et nous, nous voulons une personne de catégorie B.

**M. WANNEPAIN :** J'irais même encore plus loin, sur quel profil va-t-on le recruter et je ne comprends pas, aujourd'hui nous avons des jeunes qui sont à Science Po, qui cherchent des stages, pourquoi pas aller taper à cette porte ?

**M. LE MAIRE :** Nous avons eu une stagiaire qui a aidé le service « achats, marchés publics », mais c'est une stagiaire. Souvenez-vous, nous avons délibéré pour la rémunérer des services qu'elle a rendus. Elle a rendu un grand service à la ville, mais voilà, c'est ponctuel. Aujourd'hui, il nous faut quelqu'un en permanence.

**M. WANNEPAIN :** Ce que je dis, c'est qu'il y a deux postes là-dedans. Et ce que je ne comprends pas, c'est quand vous allez en Préfecture ou en sous-préfecture, vous emmenez votre DGS ?

La sécurisation des procédures est bien liée à l'affaire du DGS ?

**M. LE MAIRE :** Ecoute, Maurice, dans plusieurs collectivités, ils ont un service juridique. Parfois c'est une personne, parfois c'est plusieurs donc quand je regarde autour de moi, Douai, CAD, communes, ils ont une compétence juridique que nous n'avons pas. Il faut absolument que nous arrivions à sécuriser.

**M. WANNEPAIN :** Cela veut dire que pendant un certain temps, nous allons prendre une personne en catégorie B et on la passera en catégorie A ?

**M. LE MAIRE :** Peut-être que la personne va évoluer de B à A. Moi, ce que je vous propose, c'est de créer un emploi.

**M. WANNEPAIN :** Ce sont quand même des gens qui ont fait des études pour arriver là.

**M. LE MAIRE :** Je vous propose de créer un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe ou 1<sup>ère</sup> classe. Je pense que ce poste évoluera.

**M. WANNEPAIN :** Je dis qu'il doit être en catégorie A d'office.

**M. LE MAIRE :** Il faut qu'il ait son concours, je ne suis pas certain que cette personne arrive le plus rapidement possible.

**M. WANNEPAIN :** Tu prends une personne sans concours ?

**M. LE MAIRE :** Oui, bien sûr.  
Qu'est-ce qui te choque ?

**M. WANNEPAIN :** Le niveau de recrutement. C'est du juridique là, pas n'importe quoi.

**Mme LEGRAND :** Mais rien n'est n'importe quoi, Maurice, dans la fonction publique. Dans tous les services, il y a des responsables de service. D'accord ?

Pourquoi le juridique plus que le reste. Nous avons tous des responsables de service dans nos services.

A un moment donné, il va être embauché soit comme contractuel, soit s'il vient de la fonction publique, la base c'est rédacteur ou rédacteur principal. Le contractuel pourra être titularisé par la suite ; le rédacteur, rédacteur principal dans le cadre de son déroulement de carrière pourra ensuite devenir attaché.

Ce sont deux choses différentes.

**M. LE MAIRE :** S'il faut créer le poste, catégorie A, nous le créerons.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité des 24 membres présents et représentés. Merci.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **XII.1 – Recensement rénové – rémunération des agents recenseurs**

**M. LE MAIRE :** Comme tous les ans, il s'agit de délibérer sur la rémunération des agents recenseurs. 550 logements, la dotation s'élèvera à 3 558 €.

Il vous est proposé de fixer la rémunération à 2,80 € par logement.

Des questions, des remarques ?

C'est classique, comme tous les ans.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité des 24 membres présents et représentés. Merci.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

*Départ de Madame L'HOSTIS*

### **XII.3 – Rénovation urbaine du quartier des Epis**

**M. LE MAIRE :** Ça concerne notamment Partenord Habitat. Il vous est rappelé le nombre de logements réhabilités, le nombre de logements démolis. La résidentialisation, la construction des logements par Partenord Habitat, 20 logements locatifs sociaux et 66 locatifs sociaux dans l'écoquartier du Raquet.

Il vous est indiqué les parcelles à céder à Partenord, vous avez au dos de cette délibération la localisation de ces lots.

Le lot G-E1 : 16 logements.

G-E2 : 5 logements en accession.

Lot G-C2/C3 : 4 logements locatifs sociaux et 5 logements en accession à la propriété.  
Il vous est proposé de vendre ces parcelles au prix de 15 € HT le m<sup>2</sup>, ce n'est pas de la SHON, donc c'est forcément du foncier, sinon ce serait écrit.

Le prix total de la vente s'établit à 113 025 € HT.

Y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité des 24 membres présents et représentés. Merci.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **XII.4 – Affiliation volontaire au centre de gestion de la fonction publique territorial du Nord du syndicat mixte région numérique**

**M. LE MAIRE :** Il vous est proposé d'accepter l'affiliation volontaire au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord du Syndicat mixte région numérique.

Les collectivités sont sollicitées pour accepter cette affiliation.

Pas de souci ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité des 24 membres présents et représentés. Merci.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **XII.5 - Subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français en faveur des sinistrés du cataclysme aux Philippines**

**M. LE MAIRE :** Il vous est proposé d'accorder une subvention de 1 000 € dans le cadre de ce sinistre qui a fait quelques milliers de morts.

Le numéro de compte vous est indiqué, il est propre à cette action.

**Mme BRIDOUX :** Au niveau des victimes, il y a des experts qui expliquaient qu'ils estiment qu'il y aura plus de victimes encore qu'au tsunami. Le Secours Populaire, comme la Croix Rouge, lorsque l'on fait un don comme celui-là, le flèche. Il ne peut pas être utilisé pour autre chose que ce pour quoi il a été donné et l'avantage des associations comme celles-là, c'est que sur place, ils ont des antennes, car il faut intervenir très vite. Il y a des écoles, des lieux de travail, des maisons, des gens n'ont plus rien du tout. Il y a ceux qui sont morts et ceux qui ne le sont pas et qui sont dans des situations terribles.

La CAD a délibéré pour 25 000 €.

**M. MARIE :** Juste une petite remarque au passage. Je ne peux pas laisser passer sans la dire. C'est vrai que des gens n'ont plus d'eau, plus rien du tout, évidemment rien à manger non plus. Les routes sont ravagées, il faudrait passer par les airs, trouver des hélicoptères pour transporter à manger et là on ne trouve pas. Il y a des gens qui vont mourir, on le sait déjà. S'il s'agissait d'envoyer des bombes, on trouverait les bombes, les hélicoptères, tout ce qu'il faut.

Mais là, pour sauver les gens, on ne trouve pas.

Donc, c'est plutôt bien qu'il y ait des associations qui suppléent les Etats qui regardent cela de façon assez cynique et sans rien faire. C'est assez scandaleux ce qui se passe.

**M. LE MAIRE :** Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité des 24 membres présents et représentés. Merci.

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

### **XII.6 – Reprise d'une concession perpétuelle en état d'abandon**

**M. LE MAIRE :** Il vous est rappelé l'article L2223-17 du code général des collectivités territoriales.

« Lorsqu'après une période de 30 ans, une concession a cessé d'être entretenue, le maire peut constater cet état d'abandon par procès-verbal porté à la connaissance du public et des familles.

Si 3 ans après cette publicité régulièrement effectuée, la concession est toujours en état d'abandon, le maire a la faculté de saisir le conseil municipal qui est appelé à décider la reprise de la concession. ».

Il vous est proposé de procéder à la reprise de la concession concernant MAREL LERMOYEUX qui a été délivrée le 9 mars 1921 sous le numéro 857 et de remettre cette concession pour une nouvelle inhumation.

Il est précisé que cette concession n'a reçu aucune inhumation ces dix dernières années et est réputée en l'état d'abandon.

Là aussi, une procédure longue, mais respectée.

**Mme MASCLET :** Combien reste-t-il de places au cimetière ?

**M. LE MAIRE :** Il est difficile d'estimer le nombre de places, par contre en nombre d'années oui. Nous estimons aujourd'hui entre 5 et 8 ans, tout dépend des événements. Nous avons mis en place des columbariums et des cavurnes qui permettent que des personnes incinérées et donc l'urne, aujourd'hui, soit placée dans une case verticale. Les familles se trouvent parfois confrontées à un recueillement, un dépôt de fleur qui est au pied de cette colonne verticale et cette cavurne permet d'individualiser cette urne. Ca se fait sur 1m sur 1 m, à peine, 80 sur 80 et peut contenir 4 urnes.

**Mme MASCLET :** Vous dites 5/8 ans, le temps passe vite, justement pour étendre les cimetières.

**M. LE MAIRE :** J'ai demandé à la communauté d'agglomération du Douaisis de faire une réserve foncière de 10 000 m<sup>2</sup> sur l'écoquartier du Raquet. Elle n'était pas prévue.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité des 24 membres présents et représentés. Merci.

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

### **XIV – Décisions directes**

**M. LE MAIRE :** Sur les décisions directes, avez-vous des questions ?

**M. WANNÉPAIN :** J'en avais une, mais on m'a donné une petite réponse. C'est le fleurissement de la ville, 088/089 et 103. Je ne comprends pas, on a quand même, dans le

Vivier, des fleuristes, des horticulteurs. Je vois bulbes, plantes, etc. Je crois que nous pourrions faire travailler nos entreprises. Est-ce qu'on ne peut pas aller les voir et leur demander s'ils ne participeraient pas ?

Oui, je sais que c'est un marché, mais tout le monde ne répond pas.

Il faut aller les voir, je pense.

**M. LE MAIRE :** Je peux t'assurer que les démarches ont été faites. Après, les horticulteurs répondent ou ne répondent pas ou ne peuvent pas répondre sur des bulbes. Mais je peux t'assurer qu'ils ont été approchés.

Tous les locaux ne répondent pas aux appels d'offres.

**M. WANNEPAIN :** Il y a quand même une remise de prix, mais nous devrions les inciter.

**M. LE MAIRE :** Je peux te dire que ça a été fait.

Pas d'autres questions ?

#### **XIV – Questions orales**

**M. LE MAIRE :** Il y en a 9.

Première question : de l'Union pour Sin le Noble. Johanne MASCLET et Jean-Michel CHOTIN.

Cette question concerne les rythmes scolaires.

« *Quelle est votre position concernant cette question ?* ».

Ma position est que la loi s'applique. Souvenez-vous, nous avons décidé, ici, en conseil municipal, de reporter la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée scolaire 2014/2015 et nous sommes tenus d'appliquer la loi. Donc, au plus tard le démarrage de ces rythmes scolaires aura lieu en septembre 2014.

« *Comment allez-vous travailler sur cette question, avec qui, quelle organisation envisagez-vous et pourquoi ?* ».

Il y a d'abord eu un questionnaire à l'initiative de l'Education nationale, en mai de cette année, adressé aux familles. Les familles ont répondu sur les tendances des horaires et les tendances de la demi-journée. Mais sans pour autant poser la question du samedi ou mercredi, ce n'était pas clairement identifié.

Ca a été un peu le travers de ce questionnaire.

Les familles n'ont pas toutes compris ce questionnaire adressé en mai 2013.

Je reprends les questions.

« *Avec qui, quelle organisation et pourquoi ?* »

Depuis la mise en place de ce questionnaire, c'est la ville qui pilote ces rythmes scolaires en partenariat, bien évidemment, avec l'Education nationale. Nous avons décidé de consulter les familles, sur une question bien précise « mercredi matin ou samedi matin ».

Cette question sera adressée aux familles, évidemment dont les enfants fréquentent les écoles de Sin le Noble, avant le lundi 16 décembre.

Cette question sera soumise à l'école Saint Vincent de Paul, s'ils souhaitent s'impliquer dans ce dispositif.

Le résultat de ce questionnaire ne sera pas le seul élément déterminant pour fixer le mercredi ou le samedi. Il y a aussi le corps enseignant et bien sûr, il y a la ville et nos futurs partenaires qui seraient appâtés par cette demi-journée supplémentaire.

La concertation est engagée.

Aujourd'hui, nous en sommes à un stade où les grandes lignes sont à peu près définies, la construction de la semaine est pratiquement arrêtée, la consultation du mercredi ou samedi interviendra avant la fin de l'année.

A partir de là, nous serons en mesure de définir les besoins, de solliciter les uns et les autres et déterminer le nombre d'intervenants pour assurer ce temps d'activité périscolaire, le ramassage scolaire, cantine ou pas, etc.

Ce travail là reste à construire.

« *La mise en place d'un projet éducatif territorial est-elle envisagée pour Sin le Noble ?* ».

Oui, bien sûr.

« *Si oui, par qui est réalisé le diagnostic ?* ».

C'est la ville qui établit le projet éducatif territorial. Précisez le diagnostic, Madame Masclet ?

**Mme MASCLET :** Vous allez devoir établir un diagnostic pour savoir à quels besoins cela peut correspondre.

Comment vous allez procéder ?

Pour l'instant, vous ne m'avez pas dit grand-chose, même concernant l'organisation. Vous avez parlé de grandes lignes, mais...

**M. LE MAIRE :** C'est normal, je vous répète que nous sommes en train de construire ces rythmes scolaires. Je ne peux pas mettre la charrue avant les bœufs !

**Mme MASCLET :** Savoir comment vous procédez, concrètement...

**M. LE MAIRE :** Je vous dis, il y a eu une première consultation au mois de mai par l'Education Nationale. Il y a eu une première réunion avec les services, voilà une semaine, car ce sont quand même eux qui sont concernés et cet après-midi, nous avons rencontré les directeurs d'établissements ainsi que l'inspectrice de l'Education Nationale et nous avons travaillé sur le sujet.

**Mme MASCLET :** Vous devez rendre un projet, je suppose ; à quelle date doit-il être finalisé ?

**M. LE MAIRE :** Avant le 31 janvier 2014 sur ce qu'on appelle, l'architecture. Elle consiste à définir quelle est la demi-journée, mercredi ou samedi et à déterminer les horaires types de chaque journée.

C'est à rendre, au plus tard, le 31 janvier 2014.

La deuxième étape, je suppose que nous aurons avancé d'ici là aussi, consistera à déterminer et à fixer le contenu. Qui fait quoi ? Que fait-on ? Quels sont les services proposés dans le cadre des temps d'activités périscolaires ?

**Mme MASCLET :** Pour le 31 janvier, vous n'avez qu'à expliquer comment vous organisez vos journées ? Vous n'en donnez pas les contenus ?

**M. LE MAIRE :** C'est l'architecture. C'est « est-ce le mercredi ou le samedi » et quelles sont les journées types. Voilà.

Ensuite, un PEDT, « Projet éducatif de territoire », oui bien sûr, il y en aura un de construit.

Nous n'en avons pas aujourd'hui, quelques communes avaient déjà un PEDT, avant les rythmes scolaires. Nous n'en avons pas, comme bon nombre de communes et avec les rythmes scolaires, bien évidemment, ce PEDT devient indispensable.

L'intérêt de ces rythmes scolaires, c'est que tout le monde travaille dans le même sens et de fournir là aussi, aux enfants, une activité de qualité.

Je pense même associer dans la concertation, le conseil municipal des enfants. Cela me semble important et nous avons cette chance-là, d'avoir un conseil municipal, les parents s'expriment, je crois qu'il est aussi important que ce conseil municipal d'enfants s'exprime sur la question des rythmes scolaires.

Ensuite, « *dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires, pensez-vous devoir recruter, si oui, combien de personnes ? Pour quel volume horaire, semaine et comment ce volume horaire va-t-il être calculé, quel est le coût* ».

Bien évidemment, à l'issue des points précédents, le nombre et le coût seront estimés à l'issue de la construction des journées et de la demi-journée.

Je crois que dans un précédent conseil, nous avons estimé à 152 € par élève.

Aujourd'hui, certaines communes en sont à 100, 130, tout dépend des dispositifs, tout dépend aussi du transport qui est nécessaire. Donc, aujourd'hui la marge est plutôt entre 100 et 150 €.

Je rappelle que ce n'est qu'une estimation.

« *Quel est le profil des personnes que vous pensez recruter, pour quelle mission et sur quel type de contrat ?* ».

Il y aura certainement des enseignants, des personnes qui ont le BAFA, en tout cas des personnes qui ont la capacité à s'occuper et à mener une activité au sein de ces temps d'activités périscolaires.

Ce peut être des vacances...

Voilà pour les rythmes scolaires, où nous en sommes sur les rythmes scolaires.

Cela reste à construire, Madame MASCLET, mais ça avance.

**M. CAMPISANO :** Au niveau des rythmes scolaires, il y a des villes pilotes qui ont été désignées, des villes comme celle de Denain, Orchies et au bout d'un trimestre, beaucoup se demandent le bilan de ce trimestre. Est-ce que les enfants sont plus fatigués, car le but, c'était l'intérêt de l'enfant. On critiquait sa fatigue, on ne savait pas ce qu'il en était de sa souffrance au niveau de l'endormissement. On disait toujours que l'enfant était plus éveillé le matin et pas l'après-midi.

Donc, il y a des villes pilotes dont il faut s'inspirer et savoir ... Mais nous n'avons pas assez de recul, car au bout d'un trimestre, nous avons un premier résultat, mais au bout d'une année scolaire, au mois de juin, nous aurions pu avoir un recul suffisant pour dire que les rythmes scolaires changés, c'était bien ou pas bien. Là, nous sommes pressés, car au 31 janvier, nous n'avons pas ce recul nécessaire pour savoir comment ont fait les autres.

Ceux qui ont fait avant, je prends l'exemple de Monsieur François HOLLANDE qui a visité celle de Denain, après avoir demandé à certaines personnes de là-bas comment ça fonctionne, il y a 360 élèves dans cette école-là. Les rythmes scolaires sont sur 26 heures avec le mercredi matin, mais les enfants...

**M. LE MAIRE :** Non, c'est 24 heures.

**M. CAMPISANO :** Oui, je me trompe. Ils commencent à 9h, finissent à midi. Ca convient à beaucoup de familles, car la concertation s'est faite avec les familles, toujours sur le volontariat des familles, non pas pour l'école, mais pour le périscolaire.

Là, nous avons demandé aux familles le volontariat. Donc, demandé l'autorisation aux familles « est-ce que votre enfant veut participer ou pas ? ».

Actuellement, sur 360 élèves, 60 participent au périscolaire. C'est-à-dire que 60 participent volontairement aux activités faites par des animateurs de la ville, qui ont le BAFA et d'autres par des associations, bénévolement.

L'Etat dit, ce sont les bénévoles, les associations qui font ce travail-là, donc c'est moins de salaires payés pour les enseignants puisque les associations travaillent à leur place.

Les professeurs volontaires, ceux qui font du périscolaire, là à Denain, ne sont pas payés sur le même salaire qui est le leur en tant que professeur, il est beaucoup moindre.

Là-bas, ils sont payés moins et la ville paye, mais c'est ce qu'il faudrait aller voir, pour savoir s'inspirer de ce qui marche et de ce qui ne marche pas. Aller revoir d'autres écoles et savoir ce que d'autres font.

Maintenant, l'intérêt de l'enfant, ce n'est pas l'intérêt du professeur, ni l'intérêt des parents. C'est toujours de l'enfant dont on parle et c'est l'enfant qui doit être prioritaire dans la chose. C'est cela que je voulais dire simplement.

Ne pas changer le discours en prétextant que c'est l'intérêt de l'enfant et que finalement ce soit l'intérêt de tout ce qui est hors enfant.

**Mme DEMARECAUX :** Madame GRASSET LAVOISY l'a redit cet après-midi, mais elle nous avait déjà fait savoir qu'elle félicitait la ville de Sin le Noble pour la qualité des moments de

concertation que nous avons mis en place. C'est pour cela que les choses ne sont pas faciles puisque la concertation est quelque chose que nous avons tenu à installer, généralement, à tous les stades des décisions.

**M. LE MAIRE :** Je vous propose de passer à la question suivante.

2 - « *Quel sera le nom du nouveau groupe scolaire des Epis, le nom de Paulette DEBLOCK ne s'impose t'il pas dans la mesure où celle-ci était enseignante, Maire de Sin le Noble et que cette dernière s'est battue pour la reconstruction du collège Anatole France et l'implantation du lycée Arthur Rimbaud ?* ».

Là, va avoir lieu ce samedi, le 30 novembre, la pose de la première pierre, comme vous le savez. L'inauguration du groupe scolaire se déroulera fin 2014, début 2015 où le nom de ce groupe scolaire sera dévoilé.

Ce nom, bien évidemment, avant d'être dévoilé, sera évoqué par le bureau municipal qui proposera le nom qui sera retenu. Cela fera l'objet d'une décision dans le cadre d'un prochain conseil municipal.

3 - « *Comment sont attribués les logements de fonction comme le logement de fonction du cimetière, par exemple ?* ».

Si vous aviez dit comme le logement de fonction de la salle des sports Jean Jacques Rousseau, c'était pareil ?

Ma question est importante.

**Mme MASCLET :** La question m'a été posée, de cette manière-là.

**M. LE MAIRE :** En fait, il aurait peut-être été plus direct de dire « qu'est devenu le logement de fonction du cimetière ? ».

D'accord ? Cela aurait été beaucoup plus simple et je pense que ce n'était pas la question à poser, Madame MASCLET ?

**Mme MASCLET :** Elle m'est posée, donc je vous la pose.

**M. LE MAIRE :** Il y a des logements qui sont attribués à des membres du personnel, pour raison de service, comme par exemple, celui du stade des Frères Martel. D'autres logements sont loués à des personnes membres du personnel ou pas, par exemple les deux logements de la Nichée. Nous pouvons trouver les deux situations.

Et puis, il y a votre question ; exemple sur le logement de fonction du cimetière, qui était resté vide depuis le départ de la personne en retraite. Il a été réaménagé et ce logement a été réquisitionné par la Préfecture.

Madame BRIDOUX peut rajouter quelques éléments supplémentaires concernant ce logement.

**Mme BRIDOUX :** La réquisition a été faite le 13 septembre pour Sin le Noble. Tout le monde a compris que c'était l'accueil des familles ROM.

Je rappelle le contexte : vous avez sans doute vu dans le journal qu'il était question d'un camp, d'abord à Flers puis après dans n'importe quelle partie du Douaisis.

La contre-proposition des élus était d'accueillir des familles qui pouvaient être insérées, des familles qui pouvaient bien évoluer dans nos communes.

Nous ne sommes pas la seule ville dans laquelle un logement a été réquisitionné puisqu'il y a deux familles à Douai, une à Flers et une à Lallaing.

Parfois ce sont les bailleurs qui ont été réquisitionnés comme Norévie, SIA, Partenord ou Maisons & Cités.

A ce jour, tous les enfants sont scolarisés et un travail d'insertion est entrepris sur les 5 familles.

Le financement a été long, les différentes institutions ont été longues à se mettre d'accord. Voilà la dernière mouture, c'est un tiers par la CAD pour le loyer et les fluides, deux tiers par

l'Etat pour le même objet et l'accompagnement social est pris en charge par le Conseil Général.

Le moyen de financement, pratiquement, c'est le PACT qui fait à la fois l'accompagnement social et le suivi logement, qui a déjà reçu la subvention de la CAD et qui va recevoir celle de l'Etat.

Donc, ces familles sont complètement régularisables.

Cette réquisition est pour 6 mois, avec des familles qui ont été ciblées, donc souvent l'un des membres de la famille parle ou se débrouille en français, une alphabétisation a été mise en place et donc l'insertion, notamment pour la famille de Sin le Noble, il est question qu'il y ait une place en chantier d'insertion pour que la famille devienne, petit à petit, autonome.

Pour l'instant, ils sont aidés, mais le but est qu'ils deviennent autonomes et qu'ils soient régularisés.

**Mme LEGRAND :** Actuellement le monsieur participe aux ateliers jardin.

**M. LE MAIRE :** Question suivante.

4 – *« Plusieurs de vos adjoints ont tenu, à de multiples reprises, des propos très négatifs et critiques à votre encontre. Vont-ils conserver leur délégation, font-ils toujours partie de la majorité ? »*.

Je n'ai pas envie de vous répondre à cette question qui concerne la majorité. Tout simplement.

5 – *« A quel point en est le rapport de la Cour des Comptes ? »*.

Le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes n'est pas connu à ce jour. Donc, le rapport d'observation provisoire a été rendu par la Chambre Régionale des Comptes le 18 juillet, j'ai reçu ce rapport le 14 août et à l'étape d'aujourd'hui, j'ai envoyé un mémoire le 14 octobre 2013.

Ce rapport d'observation provisoire n'est pas public.

Je rappelle que cela concerne la période auditée de 2007 à 2013, que j'ai eu un entretien avec les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes, le 16 mai 2013.

Seul le rapport d'observation définitif est public.

Il y a un deuxième mémoire, suite à ce rapport d'observation définitif qui sera public.

Le rapport d'observation définitif sera rendu public le jour du conseil municipal, auquel nous évoquerons ce rapport définitif.

**Mme MASCLET :** Quand vous dites, ce rapport provisoire n'est pas public, néanmoins, les membres du conseil municipal n'ont pas la possibilité de le consulter ?

**M. LE MAIRE :** Non.

**M. WANNEPAIN :** Madame Prouvost nous a fait part des points négatifs, des points positifs, des points à améliorer.

**M. LE MAIRE :** C'est le rapport définitif qui a été publié le jour du comité syndical.

**M. WANNEPAIN :** Il n'est pas définitif non plus puisqu'il va y avoir un retour sur les points positifs, négatifs, à améliorer.

**M. POULAIN :** Même s'il y a encore des questions en suspens, le rapport est définitif. Aussi bien la dernière question que nous avons traitée, SMTD, même tous les services ont du mal à répondre à cette question, tellement elle est vieille donc il faut que le dossier avance.

En plus, dans les questions et les réponses il y a des degrés de sévérité. Déjà le but est de clarifier et de faire baisser le degré de sévérité, de la remarque.

Après, il y a des solutions faciles à amener, elles sont faciles, mais longues dans le temps.

C'est pour cela que le process est long.

**M. WANNEPAIN :** Je tiens quand même à souligner qu'il n'y a pas que la ville de Sin le Noble qui est à la Cour des Comptes.

**M. LE MAIRE :** Voilà où nous en sommes avec la Chambre Régionale des Comptes.  
Question suivante :

6 - « *A quelle date avez-vous accordé le permis de construire pour la plateforme logistique ?* ».

Le 15 juillet 2013.

« *Quand les résultats de l'enquête publique ont-ils été rendus ?* ».

Les résultats de l'enquête publique sont datés du 9 juillet 2013, transmis par le Sous préfet au maire, à moi-même le 10 juillet.

« *Les plaintes des riverains depuis juillet, liées au désagrément des travaux sont-elles prises en compte ?* ».

L'entreprise a démarré sur les chapeaux de roues et il y a eu, avec cet été très sec, beaucoup de poussière, du bruit également puisqu'ils ont dû débarrasser tout ce qui pouvait trainer en termes de plateforme béton, avec des engins qui faisaient beaucoup de bruit.

Depuis, il a plu, donc il y a moins de poussière, moins de bruit. C'est vrai qu'ils avaient des longues journées, ils profitaient des horaires de la journée pour faire le maximum, donc les journées étaient longues.

Aujourd'hui, si vous avez des nuisances à remonter, faites-le.

**M. WANNEPAIN :** Je voulais savoir s'il y a un document photo qui a été fait. C'est quand même une ancienne centrale, tu parlais des piliers en béton, c'est ce qui soutenait les alternateurs. Je crois que ça devait être énorme ?

**M. LE MAIRE :** Je sais qu'il y a eu des photos. L'entreprise a fait appel à une société qui prend des photos avec un ballon, en hauteur. Je demanderai à la société pour consulter les photos aériennes, je sais qu'ils ont pris des photos des travaux. Il y avait beaucoup, beaucoup de béton.

**Mme DABONNEVILLE :** Tout simplement, en parlant de nuisance, on surveille de près certaines fissures, car avec le gros bloc qui était au sol, il y avait des vibrations de terrain et donc des fissures sont apparues dans les logements.

**M. LE MAIRE :** Ca a été identifié ?

**Mme DABONNEVILLE :** Non, c'est ce que je dis, on surveille, mais apparemment il faudra s'y prendre assez tôt, car il faut faire constater avant que les fissures ne s'aggravent. Moi, personnellement, j'en ai une dans une chambre, je pense que je vais m'en informer sérieusement.

**M. LE MAIRE :** Oui, absolument, il faut faire cette démarche.

**M. MARIE :** Je crois que ceux qui dirigeaient le chantier s'y attendaient, car avant de commencer les travaux, parce que j'habite rue Ferrer, je suis juste à coté aussi, ils sont venus prendre les photos des maisons avant les travaux. Quand je lui ai demandé pourquoi ils prenaient en photo ma maison qui n'est pas terrible quand même, ils voulaient avoir un témoignage de ce qu'étaient les maisons avant et après. Effectivement, je n'ai pas vu la photo originale, mais j'ai aussi des fissures qui commencent...

En fait, ça a beaucoup, beaucoup tapé parce que j'ai l'impression qu'ils étaient obligés de reprendre le lendemain un travail qu'ils avaient fait la veille, car ça se remplissait d'eau, le

terrain est quand même bien gorgé d'eau par en dessous. Donc, ils faisaient tomber le gros bloc de béton depuis une grue et ils le remontaient, ça faisait du bruit et ça retombait.

J'ai quelques voisins qui sursautaient dans leur chambre, moi ça ne me réveillait pas, mais il y en a d'autres que cela réveillait, le soir. Ceux qui étaient de l'équipe du matin, l'après midi ils appréciaient modérément leur sieste à cause de cela.

Il y a effectivement un certain nombre de nuisances.

Par ailleurs, je ne sais pas si c'est à eux qu'il faut l'attribuer mais nous avons été plusieurs fois privés d'électricité parce que ça claquait au niveau du transformateur.

Ils sont intervenus dessus et ont changé les choses, ça a l'air plus stable.

Enfin, voilà, il y a un certain nombre de nuisances liées à une construction, comme toujours, mais ça nous l'avions dit un peu avant, ce sont des choix qui sont faits. Simplement les maisons se déprécient et les gens qui ne peuvent rien, qui n'ont pas décidé ce chantier, se trouvent finalement à en payer les pots cassés, car ils n'arriveront pas à revendre leur maison. C'est tout, c'est à chaque fois pareil, on l'avait dit.

**M. LE MAIRE :** S'il y a des nuisances, il ne faut pas hésiter à les remonter. Nous faisons le relai avec les entreprises.

**Mme DABONNEVILLE :** Une simple question, peut être idiote, mais à qui vont incomber les frais de huissier ?

Je connais un peu la réponse, mais bon.

**M. LE MAIRE :** A l'assurance.

**M. CAMPISANO :** Je me permets d'ajouter que si vous voyez apparaître une fissure, vous avez 48 h immédiatement pour le signaler, avec huissier, photographie et témoignage, à votre assureur.

**M. LE MAIRE :** Question suivante.

7 - J'ai sauté « *l'avenant de la convention de rénovation urbaine* » qui a été signé, donc l'avenant numéro 1 a été déposé le 15 novembre à la DDTM de Douai, qui a été transmis à Monsieur Philippe Lallart qui est le délégué auprès du Préfet pour la rénovation urbaine.

Cela a été signé le 19 novembre.

Actuellement, nous nous attelons à établir l'avenant de clôture de la rénovation urbaine.

8 - « *Quel est le coût mensuel de location de votre véhicule de fonction ?* ».

La commission d'appel d'offres du 24 mai 2012 a attribué le marché de location longue durée à la société DLM et CROSETTI.

La société DLM pour les lots 1 et 6, sauf le 4 et CROSETTI pour le lot 4.

Les présents à cette commission étaient moi-même, Daniel CORDONNIER, Philippe REANT, Daniel POULAIN, Jean-Pierre STOBIECKI, Maurice WANNEPAIN, Jean-Michel CHOTIN qui était présent ainsi que Madame ABRAHAM qui représentait le Trésor Public.

Le conseil municipal a voté, à l'unanimité, la délibération concernant cette attribution le 19 juin 2012. Néanmoins, Madame MASCLÉ, je ne comprends pas pourquoi vous posez la question alors que vous avez tous les éléments en mains.

Pourquoi en question orale ?

Si vous faites cela à chaque fois, cela veut dire que Jean-Michel CHOTIN, cela ne sert à rien qu'il vienne aux commissions d'appel d'offres.

Vous le prenez pour un élément de votre groupe ou pas

Il y a la délibération du conseil municipal et nous sommes aujourd'hui, un an après. Vous posez la question orale de combien coûte mon véhicule de fonction.

Je vais vous répondre, mais je me demande pourquoi vous amenez cela en question orale alors que vous avez tous les éléments. Vous voulez que ça vienne de moi, c'est cela ?

Je vais vous répondre, 430 € HT par mois, location, entretien et maintenance comprises.  
C'est un véhicule qui n'est pas de fonction d'ailleurs.  
C'est sur 5 ans.

Finalement j'ai ressorti la commission de la CAO, j'ai ressorti la délibération du 19 juin 2012, tout simplement.

9 – « *A quel point en est la résolution à l'amiable concernant l'annulation de la vente La Courée Douce, votée il y a 14 mois par la majorité ?* ».

Pour l'instant, statu quo, pas de réponse du notaire, malgré plusieurs relances et une mise en demeure de l'avocat.

« *Qui paie l'assurance et qui est propriétaire ?* »

D'un point de vue droit immobilier, le propriétaire est Daniel CORDONNIER puisque les biens immobiliers sont enregistrés aux hypothèques donc c'est la SCI, en sachant que la SCI, c'est Daniel CORDONNIER.

En termes d'assurance, la ville continue à intégrer ce bien immobilier, d'une part parce que l'on ne sait jamais devant ce flou, tout peut arriver donc il est préférable de laisser intégrés ces biens dans les assurances de la ville. C'est une mesure de prudence, on ne sait jamais, il peut y avoir un contentieux sur l'appartenance juridique entre la ville et la SCI. Voilà tout simplement.

**M. CAMPISANO :** Le propriétaire est obligé d'assurer son logement et aucune personne, ni institution ne peut assurer un bien qui n'est pas le sien.

**M. LE MAIRE :** Il l'assure, je pense qu'il l'assure, mais aujourd'hui, je n'ai pas les documents qui me permettent de vérifier.

En sachant que l'annulation a été demandée, en tout cas il y a une résolution à l'amiable qui est engagée, c'est vraiment une mesure de prudence, tout simplement.

**M. CAMPISANO :** Il est propriétaire. Même si l'annulation a été votée en conseil municipal, là, c'est le notaire qui prend son temps et qui aurait dû, déjà depuis longtemps, prendre les mesures de manière à restituer à la ville, le bien. Puisqu'il est dans cette phase de restitution, le propriétaire, malgré tout sur le papier c'est la SCI et c'est à la SCI de Monsieur Cordonnier d'assurer le bien.

**M. LE MAIRE :** On a beau me dire, ... Devant cette position qui n'est pas aujourd'hui clarifiée, je préfère englober ça et cela ne nous coûte pas grand-chose.  
Bien.

Après ces questions orales, Guillaume, tu voulais intervenir sur l'acte 3 de la décentralisation ;

**M. KRZYKALA :** J'ai réduit un peu le texte, vu l'heure tardive.

N'ayant pas pu faire une motion, Monsieur le Maire, vous m'avez quand même autorisé à en parler à la fin du conseil municipal, je vous en remercie.

Je voudrais vous informer sur une nouvelle loi qui est en train de se discuter au sein de l'Assemblée Nationale, qui nous concerne tous au premier plan, c'est l'acte 3 de la décentralisation.

Il prévoit entre autre, la mise en place des métropoles, c'est-à-dire un regroupement de communes, de communautés d'agglomérations et de communautés de communes.

Pour mémoire, en 2010, le projet de réforme territoriale présenté par le gouvernement sous la présidence de Monsieur SARKOZY a fait réagir de nombreux maires.

Force est de constater que cette réforme territoriale n'a pas été modifiée, elle nous revient dans le même état d'esprit.

L'échelon communal est le premier pas de la démocratie, c'est le premier lien entre les élus et les citoyens.

Faute d'une restriction sur un aménagement du territoire équilibré, le projet de loi porte dans ses fondements l'éclatement de l'égalité républicaine. Il vaudra mieux vivre dans les territoires riches que dans les régions définies comme pauvres.

De nouveaux transferts sans contreparties provoquent des inquiétudes et de l'incompréhension, d'autant qu'il se pourrait que des régions puissent adapter la loi selon les lieux et les circonstances.

Le gouvernement programme une réduction des dotations d'Etat aux collectivités pour les trois années à venir, de 4,5 milliards, du jamais vu !

Les communes des élus doivent être respectées, elles peuvent et doivent être un formidable moteur démocratique pour construire et mener des coopérations et des projets partagés dans les intercommunalités qui correspondent à des bassins de vie.

Elles doivent garder la maîtrise des sols et c'est pourquoi les élus communistes et républicains s'opposent à l'instauration de PLU, plans locaux d'urbanisme, intercommunaux, prévus dans ce texte.

Tel est le sens de ce texte qui a la seule prétention d'engager le débat avec nos concitoyens. Il est urgent et nécessaire que les élus et les citoyens puissent donner leur avis et sentiment sur des sujets qui les concernent au premier chef, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

La majorité des authentiques élus communistes et républicains restant fidèles à leurs valeurs de lutte des classes et non des luttes de place, engageront très prochainement le débat avec les concitoyens de la commune.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Guillaume, je ne vais pas m'étendre effectivement parce qu'on en parle à toutes les instances. Je crois qu'à la CAD nous aurons une présentation et un débat là-dessus. Simplement, mais comme tu le rappelais, SARKOZY ? en 2010, lui, il voulait recentraliser, il ne faut pas l'oublier. Evidemment, le côté décentralisation ne lui plaisait pas du tout. C'était le pouvoir du président et la recentralisation était son mot d'ordre.

Le parti socialiste, qui est à l'origine des lois de décentralisation de 82, renforce cette décentralisation au travers l'acte 3. Elle est vue différemment, évidemment par les élus communistes et républicains, soit !

Aujourd'hui, la question ne se pose pas, de savoir s'il faut revenir sur la décentralisation, nous n'en sommes pas là. Nous avons vu les fruits que cela portait, notamment vis-à-vis des régions, du conseil général, des collectivités, telles que les communautés d'agglomération et y compris les villes.

Même si aujourd'hui, l'importance est donnée aux communautés d'agglomération, je rappelle que cette décentralisation a permis de créer des syndicats mixtes, des communautés d'agglomération, des communautés de communes, des métropoles aussi, qui permettent à chacun de s'y retrouver selon le contexte environnemental.

Nous, ce n'est pas Lyon, ni Marseille, ni Paris, nous ne serons pas concernés par ces métropoles.

**M. KRZYKALA :** Monsieur le Maire, si vous me permettez quand même, vous êtes en train d'exagérer un petit peu. Si je me souviens d'une réunion où vous étiez présent à Lens où on parlait déjà de regroupement de communautés d'agglomération comme ça s'est fait, là, dernièrement. Vous n'allez pas me le faire à l'envers, quand même.

**M. LE MAIRE :** Guillaume, tu as fait une déclaration, je t'ai laissé parler, je ne t'ai pas coupé. Tu fais une déclaration, il se doit que je réponde. Je m'oblige à répondre, à donner mon avis. Il y a la métropole et le pôle métropolitain dont il était question au Louvre-Lens. Nous parlons bien d'association de communautés d'agglomération, de communautés de communes, pour former un pôle métropolitain.

Cela me permet de rebondir, la démonstration a été faite à maintes reprises, si je parle simplement du SYMEVAD qui regroupe 3 communautés d'agglomération, OSARTIS, Hénin Carvin et la CAD, je peux vous dire que le SYMEVAD nous rend bien des services. S'il n'y avait pas eu ces 3

agglomérations, il n'y aurait pas de SYMEVAD et nous n'en serions pas à traiter les déchets, comme nous le faisons aujourd'hui.

Je peux vous dire que ça se sentirait sur les tarifs, y compris pour l'eau potable. L'eau potable va baisser sur Sin le Noble. Pour quelle raison ?

Evidemment, Sin le Noble a apporté son poids, mais aussi parce que nous sommes à l'intérieur de la CAD. Je peux vous dire que si nous n'étions pas à l'intérieur de la CAD, nous aurions encore l'eau la plus chère du Douaisis.

A un moment donné, on peut critiquer, effectivement, ces regroupements, ces fusions, on peut avoir un avis différent.

Guillaume arrête, tu donnes ton avis, moi, je donne le mien. D'accord ?

Il y aura un débat, tu as fait part de l'avis des élus communistes et républicains, moi, socialiste, aujourd'hui, je défends cet acte 3 de décentralisation qui peut nous apporter, effectivement, une forme d'autonomie et de force, de poids, au sein de la communauté.

Voilà !

Merci, je vous souhaite une bonne soirée.